

| Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan d'actions

SOMMAIRE

1. Préambule.....	3
2. Tableau de synthèse du Plan d'actions.....	4
3. Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences ..	6
4. S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité.....	29
5. Oeuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique.....	46
6. Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable	51
7. Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie	68

1. PREAMBULE

Le programme d'actions du PCAET constitue une déclinaison cohérente de la stratégie de transition énergétique du Haut-Béarn et de sa traduction en projet de territoire.

Il s'organise ainsi en 5 axes stratégiques, 13 axes opérationnels et 32 actions :

- 1. Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences**
- 2. S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité**
- 3. Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique**
- 4. Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable**
- 5. Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie**

Le programme d'action est constitué de fiches détaillant, pour chacune d'elles :

- les éléments de pilotage : maître d'ouvrage, chef de projet, budget, partenaires, calendrier
- le contenu de l'action : contexte, objectifs et déroulement
- les éléments de suivi et d'évaluation des impacts de l'action : indicateurs et objectifs quantitatifs à 2027.

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES			
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE			
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive
		2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives

AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE			
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE			
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque
		4.1.2	Bois-énergie
		4.1.3	Méthanisation
		4.1.4	Hydroélectricité
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE			
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population
			Expérimenter le mode participatif citoyen

3. MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

SYNTHESE

Ambitions / indicateurs d'évaluation :

Porter à 12, le nombre de bâtiments rénovés

Porter à 300 le nombre de points lumineux rénovés

Réduire de 20% la consommation annuelle d'énergie des véhicules

Equiper 100 % des toitures économiquement viables en panneaux Photovoltaïques

Réaliser 5 projets « bois énergie »

Programme 1 : Intégrer les ambitions Energie - climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité

- Intégrer les Enjeux "énergie-Climat" dans le fonctionnement de la CCHB
- Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
- Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
- Piloter et évaluer les politiques publiques

Programme 2 : Rendre le patrimoine des collectivités plus performant

- Mobiliser le levier que représente la commande publique
- Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
- Optimiser l'éclairage public
- Optimiser les déplacements des agents et des élus

Programme 3 : Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

- Œuvrer à équiper toutes les toitures économiquement viables d'installations solaires
- Travailler les opportunités du « bois énergie »
- Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.1 INTEGRER LES AMBITIONS ENERGIE - CLIMAT DANS LES OUTILS DE PILOTAGE STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1.1.3. CRÉER ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS FINANCIERS DE LA POLITIQUE ENERGIE CLIMAT

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	Communes
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le financement est un des principaux sujets lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre la politique énergie Climat. En effet, la maîtrise de l'énergie comme les énergies renouvelables nécessite des investissements immédiats générant des gains à moyens et longs termes. Ce financement est souvent source de questionnement voire d'inquiétude. Cependant la nature transversale et partagée du projet de transition écologique offre de nombreuses opportunités de financement qu'il convient d'identifier et de mettre en œuvre.

Objectifs de l'action :

Atteindre l'ambition énergie climat du territoire



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.1 INTEGRER LES AMBITIONS ENERGIE - CLIMAT DANS LES OUTILS DE PILOTAGE STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1.1.1. INTEGRER LES ENJEUX "ENERGIE-CLIMAT" DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA CCHB

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	
Budget CCHB (6 ans)	5 000 €
Calendrier	2021-2023

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le renouvellement des exécutifs des intercommunalités qui est intervenu en 2020 demande une réaffirmation de l'engagement politique Energie Climat initialement engagé. Pour se faire, un travail préalable de sensibilisation et de formation devra permettre aux agents et aux élus de mieux comprendre les enjeux climat air énergie, et de partager une culture commune afin de poursuivre la construction et la mise en oeuvre de la politique climat air énergie du territoire.

Pour garantir la prise en compte des ambitions énergie-climat et leurs traductions dans tous les documents structurants le territoire (Projet collectif du Haut Béarn, Contrat Local de la Santé, Plan alimentaire territorial), il conviendra d'optimiser la transversalité des démarches stratégiques de la collectivité.

En effet, plusieurs documents stratégiques cadrent les politiques développées sur une compétence spécifique : Le SCOT est la feuille de route de la compétence aménagement, le Plan de Déplacements rural celui de la mobilité, le CLS celui de la santé ...

Ces différents documents définissent chacun des objectifs stratégiques et opérationnels et des moyens associés.

La transversalité des démarches permettra :

- de décliner les politiques sur le territoire de manière opérationnelle : en traduisant les attendus de ces politiques dans l'ensemble des dispositifs de soutiens techniques et financiers,
- de générer de la cohérence et de la lisibilité.

Objectifs de l'action :

- permettre une acculturation des enjeux Climat Air Energie
- Optimiser le fonctionnement de la collectivité pour une meilleure transversalité (équipe projet pluridisciplinaire pour le SCOT, PCAET, PAT...)
- Relocalisation de la production d'énergie

Contenu de l'action:

Mesure a) Sensibiliser les élus et agents

Un séminaire visant à sensibiliser les élus et les agents sur les enjeux énergie climat sera organisé par le service environnement en partenariat avec le service communication courant 2022. Un travail d'accompagnement des Conseillers Communautaires et des agents dans la pratique des écogestes quotidiens sera réalisé par le biais d'une demi-journée de sensibilisation. Cette sensibilisation sera organisée et animée par le chargé de mission Tepos. 80% des agents de la CCHB devront être sensibilisés à l'échéance 2027.

Mesure b) Travailler en mode "projet"

La direction générale des services souhaite modifier dès 2021 les méthodes de travail afin d'optimiser la collaboration des personnes impliquées dans un projet commun. Ce mode d'organisation, principalement articulé autour du projet, s'inscrit dans un principe de transversalité entre les services. Dorénavant chaque projet aura un chef de projet qui sera chargé de répartir les tâches entre chaque collaborateur, de fixer les délais, d'animer l'équipe et de suivre l'avancée du projet à l'aide d'outils dédiés, jusqu'à son aboutissement. Préalablement au démarrage du projet, Le chef de projet concerné aura la mission d'établir une fiche projet qui sera soumise pour validation au Directeur Général des services sous couvert du chef de pôle concerné.

Rôle des parties prenantes :

CCHB : organisation de la sensibilisation des élus et des agents

IMPACTS DE L'ACTION

<u>Nature de l'impact</u> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<u>Energie-Climat</u> Quantité de GES économisée : 0,025 tCO2e/an Quantité de GES substituée : 4,2 tCO2e/an
<u>Indicateurs d'évaluation:</u> Nombre d'agents sensibilisé	<u>Objectif à atteindre en 2027:</u> Nombre d'agents sensibilisé : 80 %



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.1 INTEGRER LES AMBITIONS ENERGIE - CLIMAT DANS LES OUTILS DE PILOTAGE STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1.1.2. METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS STRATEGIQUES ADAPTES AU TERRITOIRE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	
Budget CCHB (6 ans)	550 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

L'enjeu de la transition écologique se retrouve de manière transversale au niveau de l'ensemble des démarches de la CCHB. La mise en oeuvre de certains outils ou démarches stratégiques vont permettre de traiter des enjeux croisés à plusieurs compétences de la CCHB en accompagnant et permettant notamment d'atteindre les objectifs énergie climat souhaités pour le territoire.

Objectifs de l'action :

Atteindre l'ambition énergie climat du territoire

Contenu de l'action:

Mesure a) Proposer des scénarios qui permettront aux élus de se positionner sur la mise en oeuvre d'outils stratégiques adaptés au territoire. Le Comité de direction aura en charge de proposer dès 2021 aux instances décisionnaires des scénarios qui auront notamment pour objectif d'atteindre les ambitions air énergie climat de la CCHB (élaboration d'un PLUi ...)

Mesure b) Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié

La CCHB s'étant récemment dotée de la compétence "Mobilité", cette démarche permettra au territoire de mettre en oeuvre une stratégie de mobilité adaptée aux besoins et économiquement viable.

Cette étude, qui sera externalisée sera pilotée par le service mobilité. La consultation des bureaux d'études est programmée fin 2022.

Mesure c) Préfigurer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Cette préfiguration va permettre de traduire les enjeux du PCAET au niveau du futur PLU et de se doter d'outils réglementaires adaptés pour atteindre les ambitions énergie Climat du territoire notamment en termes de :

- implantation des bâtiments (favoriser les constructions bioclimatiques, la dispersion des polluants, la lutte contre l'îlot de chaleur urbain...),
- règles favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments (bonifier le droit à construire en cas de surperformance énergétique, densifier pour favoriser les réseaux de chaleur, orienter les façades, mettre des règles favorisant le développement des énergies renouvelables...),
- forme urbaine (densifier pour réduire le besoin de déplacement, perméabiliser le tissu urbain aux modes doux, favoriser la mixité des espaces...).

Pour se faire, les services environnement et aménagement et urbanisme travailleront dès 2021 à proposer des règles en faveur des ambitions énergie climat qui seront à intégrer au niveau du futur PLUi.

Rôle des parties prenantes:

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 19 GWh/an

Quantité de GES économisée : 6 177 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Réalisation du Plan de mobilité Simplifié

Objectif à atteindre en 2027:

Réalisation du Plan de mobilité Simplifié



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.1 INTEGRER LES AMBITIONS ENERGIE - CLIMAT DANS LES OUTILS DE PILOTAGE STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1.1.3. CRÉER ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS FINANCIERS DE LA POLITIQUE ENERGIE CLIMAT

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	Communes
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le financement est un des principaux sujets lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre la politique énergie Climat. En effet, la maîtrise de l'énergie comme les énergies renouvelables nécessite des investissements immédiats générant des gains à moyens et longs termes. Ce financement est souvent source de questionnement voire d'inquiétude. Cependant la nature transversale et partagée du projet de transition écologique offre de nombreuses opportunités de financement qu'il convient d'identifier et de mettre en œuvre.

Objectifs de l'action :

Atteindre l'ambition énergie climat du territoire

<p>Contenu de l'action:</p> <p>Mesure a) Flécher les recettes liées aux redevances de concession Le service Finance identifiera dès 2021 au niveau des différents budgets les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux afin proposer aux instances décisionnaires d'utiliser dès 2022 des sommes équivalentes pour améliorer l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCHB.</p> <p>Mesure b) Mettre en place un système de comptabilisation et de valorisation des CEE Dans le cadre de la démarche TEPOS, un partenariat avec Geo France Finance (un mandataire) a été établi en 2019 pour une durée de 3 ans. Le chargé de mission TEPOS aura en charge de relancer ce type de partenariat après 2021. Ce partenariat a pour but de faciliter les démarches administratives permettant de récupérer les primes CEE. Sur le territoire, seules les communes ou les entreprises peuvent actuellement bénéficier de cet accompagnement. Ce partenariat n'est pas exclusif, chaque maître d'ouvrage est libre de récupérer les primes CEE avec le partenaire de son choix. Le chargé de mission TEPOS de la CCHB est actuellement relai entre les communes maîtres d'ouvrages et le mandataire. La Mise en place d'un outil de comptabilisation dès 2021 et la valorisation de ces recettes devrait inciter les collectivités à la rénovation énergétique de leurs bâtiments.</p> <p>Mesure c) Accéder à de nouveaux financements Le pôle développement et politique contractuelle en partenariat avec le pôle environnement s'attachera à rechercher et mettre en oeuvre des financements extérieurs pour assurer le financement de la transition écologique du territoire dès 2021. (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, projets de recherche, projets européen, etc.)</p> <p>Mesure d) Fonds de concours Cette action consiste à relancer les fonds de concours de la CCHB auprès des communes afin d'agir sur des thématiques de transition écologique (sobriété, développement d'EnR)</p>	
<p>Rôle des parties prenantes :</p> <p>CCHB : organisation de la politique financière liée à la transition écologique</p>	
IMPACTS DE L'ACTION	
<p>Nature de l'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p>Energie-Climat</p> <p>Production énergétique : 0 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <p>Montant des recettes (TCF, IFR, CEE) réinvesti dans l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027:</p> <p>Montant des recettes (TCF, IFR, CEE) réinvesti = 100%</p>



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.1 INTEGRER LES AMBITIONS ENERGIE - CLIMAT DANS LES OUTILS DE PILOTAGE STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1.1.4. PILOTER ET EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	
Budget CCHB (6 ans)	480 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le Plan Climat Air Energie Territorial s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Cela implique d'organiser le suivi des actions, mais aussi l'évaluation de leur impact sur le territoire. La CCHB mène une politique ambitieuse en termes de développement durable et de transition énergétique ce qui lui a valu, en 2018 d'être reconnue Territoire à Energie POSitive en 2018.

Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir - voir les dépasser - par les énergies renouvelables locales.

Les territoires TEPOS partagent l'idée que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en termes :

- d'économie et de développement local, par la création d'activités et d'emplois locaux non délocalisables, et une compétitivité accrue du fait d'une baisse significative des charges ;
- d'enjeu social et de démocratie, par la participation des citoyens, la réduction de la précarité énergétique par la diminution de la vulnérabilité aux hausses sans retour du coût de l'énergie, et de cohésion sociale et territoriale ;
- d'environnement, avec la réduction des impacts en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Cette réduction contribue aussi à l'atteinte des engagements internationaux, nationaux et régionaux dans la lutte contre le changement climatique.

Objectifs de l'action :

Atteindre l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050

Contenu de l'action:

Mesure a) Poursuivre la démarche TEPOS.

Pour la communauté de communes du Haut-Béarn, l'engagement dans la démarche TEPOS se traduit par la mise en œuvre d'une démarche de planification énergétique et d'actions concrètes sur une période de 3 ans visant tous les usages directs de l'énergie. La collectivité a bénéficié sur cette période (2018-2021) du soutien de l'ADEME et de la Région. L'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine ont proposé une seconde phase de contractualisation de 3 ans. La CCHB dont la volonté politique est de poursuivre la dynamique et de l'amplifier a souhaité pérenniser un poste de chargé de mission transition énergétique pour notamment mettre en oeuvre cette seconde phase de contractualisation avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine pour laquelle la CCHB a été retenue en 2020.

Mesure b) Coordonner le suivi et l'évaluation du PPlan Climat Air Energie Territorial

La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat implique la construction d'outils et d'une démarche d'animation auprès des services :

- Tableau de bord des actions ;
- Choix partagé des indicateurs d'évaluation ;
- Comité de pilotage qui se réunira 1 fois par an

Ce dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation sera mis en oeuvre par le service environnement dès 2021.

Rôle des parties prenantes :

ADEME et La Région Nouvelle Aquitaine : partenaires techniques et financiers pour la démarche TEPOS notamment.

Acteurs de la transition énergétique du territoire : accompagnement pour la mise en oeuvre des démarches

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de Copil

Objectif à atteindre en 2027:

3 COPIL



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.2 RENDRE LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES PLUS PERFORMANT

ACTION 1.2.1. MOBILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	CCHB
Partenaires	Réseau 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables)/ GIP
Budget CCHB (6 ans)	6 600 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Pour mener à bien son ambition en termes de développement durable, la CCHB doit mener une politique d'achat responsable. La CCHB issue de la fusion de 4 intercommunalités a créé lors de cette fusion une cellule marchés publics mutualisée avec sa Ville centre d'Oloron Sainte-Marie. Tous les marchés publics (fournitures, services et travaux) de ces deux structures sont traités par ce nouveau service. Des clauses environnementales sont intégrées dans plusieurs marchés, il existe néanmoins une marge de manoeuvre par rapport au volume de marchés portés par la cellule marchés publics (43 consultations/an en 2020) et par sa politique d'achat qui n'est à ce jour pas formalisée.

Aujourd'hui, les clauses socio environnementales sont peu utilisées puisque seuls 16% de nos marchés comportent une clause environnementale (7 marchés clausés sur 43) et 2% une clause sociale (1 marché clausé sur 43).

Objectifs de l'action :

- développer l'utilisation des clauses éco socio responsables dans les marchés publics
- accompagner les services ciblés dans l'évolution de leurs pratiques d'achat

Contenu de l'action:

Mesure A) Adhérer au réseau d'acheteurs Publics responsables, 3 AR et renforcer la collaboration avec l'association "transition"
Afin de mettre en œuvre une politique d'achat responsable la CCHB adhérera dès 2021 à ce réseau dans le but d'être accompagné pour :
- organiser ses pratiques d'achats éco-responsables sur le plan technique, juridique et organisationnel,
- être formée à la mise en œuvre de ses pratiques d'achat.

Mesure B) Augmenter la part de produits bio et locaux dans la restauration des crèches

En 2019, Ecocert, qui a institué le 1er label dédié à la restauration collective bio, a audité toutes les crèches du haut béarn qui ont rempli les critères permettant un label de niveau 1. Ce, grâce notamment au recours à des fournisseurs locaux gages de qualité (Maraîcher Sylvain Loustau, Estrabou, Collectif La Haüt, Viandes du Haut-Béarn...). Pour atteindre le niveau 1, l'établissement doit recourir à au moins 10% de bio et au moins une composante bio et locale par mois, des menus clairs sans additif ni OGM et sensibiliser à l'écologie et au gaspillage.

Outre l'accompagnement du département dans le cadre de cette labellisation qui permettra de mieux connaître ses approvisionnements et quantifier la part de bio, du local, d'identifier des pistes d'amélioration dans une maîtrise budgétaire, l'adhésion au réseau 3 AR va permettre de compléter l'accompagnement du Pôle social pour privilégier dans le cadre de la réglementation de la commande publique les achats de denrées en circuits courts et en signes de qualité.

L'objectif de la restauration des crèches est d'atteindre au plus tôt le label de niveau 3 correspondant à au moins 30% de bio et au moins une composante bio et locale par mois.

Mesure C) Accompagner le Pôle technique pour favoriser les fournisseurs d'énergie locaux et ou développant des énergies renouvelables

La CCHB est engagée auprès du SDEPA jusqu'en janvier 2022. L'adhésion au réseau 3 AR va permettre d'accompagner les services techniques de la CCHB en favorisant l'intégration des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement lors de la prochaine consultation de fournisseurs d'énergie afin de privilégier dans le cadre de la réglementation de la commande publique le recours aux fournisseurs d'énergie locaux et ou développant des énergies renouvelables

Rôle des parties prenantes :

Réseau 3 AR : accompagnement dans l'organisation de la politique d'achat de la CCHB ;

Service commun de la commande publique : Cadrer juridiquement et accompagner les chefs de projet dans le choix des critères de sélection et la rédaction des spécifications techniques ou conditions d'exécution particulières

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 41,3 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Taux de marchés comprenant des clauses environnementales

Objectif à atteindre en 2027:

100 % des marchés comprenant des clauses environnementales



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.2 RENDRE LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES PLUS PERFORMANT

ACTION 1.2.2. TRAVAILLER A AMELIORER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE DU PATRIMOINE BÂTI DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	SDEPA
Budget CCHB (6 ans)	536 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Les collectivités (communes, intercommunalités), échelon principal de mise en œuvre des politiques de transition écologique, sont les premiers acteurs du territoire. Leur exemplarité permettra de légitimer la transition énergétique auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

De manière générale les bâtiments représentent le second poste de consommation d'énergie des collectivités. Entreprendre aujourd'hui une opération de rénovation énergétique sur le bâti c'est agir dès à présent contre le changement climatique et sauvegarder les moyens financiers de la collectivité en anticipant l'évolution du prix de l'énergie.

Dans le cadre de la première contractualisation TEPOS, la plupart des bâtiments communaux et intercommunaux ont fait l'objet d'un état des lieux (inventaire et DPE) et 6 bâtiments publics et/ou leurs équipements ont fait l'objet d'une rénovation.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments publics du Haut-Béarn seront concernés par le décret tertiaire et devront être rénovés dans les années à venir afin d'être en conformité avec la législation.

Pour atteindre les objectifs ambitieux en termes d'énergie-climat, tous les acteurs de la collectivité doivent se mobiliser pour :

- Gérer : Inscrire la maîtrise de l'énergie dans le fonctionnement et l'organisation du personnel, comme une mission essentielle.
- Investir : Donner les moyens de réaliser les travaux nécessaires en programmant des lignes budgétaires sur plusieurs années. Seul un investissement planifié fera diminuer les dépenses de fonctionnement.
- Responsabiliser : Impliquer les services et les utilisateurs des bâtiments dans la démarche,
- Communiquer : Sensibiliser et faire participer les différents acteurs (informer régulièrement sur les objectifs et résultats obtenus).

Objectifs de l'action :

Réduction de la consommation d'énergie associée
Réduction des émissions de GES associées aux bâtiments publics
Maîtrise des coûts énergétiques pour les collectivités

Contenu de l'action:

Accompagnement des collectivités locales et leurs services techniques dans leurs projets d'amélioration énergétique portant sur leur patrimoine bâti.

Le chargé de mission TEPOS, en étroite collaboration avec SDEPA, aura pour rôle de :

- Assurer régulièrement, en lien avec le SDEPA, la promotion de la rénovation énergétique par des résultats chiffrés (sensibilisation, suivi des résultats et mesure du gain budgétaire/retour sur investissement)
- Accompagner les collectivités dans l'optimisation de l'utilisation des bâtiments, en collaboration avec le SDEPA via son service CEP
- Favoriser le suivi et l'analyse annuels des consommations, via la mise en œuvre de dispositifs de suivi de consommation (domotique, suivi Linky)
- Faciliter le développement de projets et mettre en lien les porteurs avec le service CEP du SDEPA ou un MOE selon la typologie de projets
- Accompagner les collectivités dans la réalisation d'un groupement de commande ou une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour réaliser des audits énergétiques (préconisations de travaux, estimation coûts associés et retour sur investissement, aides financières potentielles) et/ou la réalisation d'opérations de rénovation énergétique
- Réaliser une veille sur les dispositifs d'aides financières et assurer la mise en place de leviers permettant de faciliter le passage à l'acte (CEE, Fonds chaleurs, COT, achats groupés, dispositifs du SDEPA, AMI, AàP, DETR, Fonds de concours, etc.)
- Valoriser les projets

Cette animation est assimilable à une assistance à maîtrise d'ouvrage. A terme, l'objectif est d'accompagner les collectivités à monter en compétences et se saisir des enjeux énergétiques afin qu'elles deviennent autonomes, à minima sur le suivi énergétique des consommations.

Comme la CCHB, la ville centre d'Oloron-Sainte-Marie, labellisée TEPCV, est autonome et mène un plan pluriannuel de rénovation de son patrimoine depuis 2015. Les retours d'expériences et l'expertise de la ville pourront être partagés pour faciliter le passage à l'acte des communes du Haut-Béarn.

Rôle des parties prenantes:

CCHB: Développer une ingénierie pour la rénovation de ses bâtiments et accompagner les communes dans leur projet énergétique et la mise en œuvre de dispositifs financiers d'accompagnement (achats groupés, partenariat CEE, etc.)

Communes: MOA pour leurs projets, mise à disposition des données et d'agents si nécessaire (coopération)

SDEPA: Assistance à maîtrise d'ouvrage, porteur du dispositif ACTEE, Conseil en Energie Partagée, Réalisation de COE

CCHB et Oloron-Ste-Marie: Partage de retours d'expériences

IMPACTS DE L'ACTION

<u>Nature de l'impact</u> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<u>Energie-Climat</u> Gain énergétique : 0,1 GWh/an Quantité de GES économisée : 6,4 tCO2e/an
<u>Indicateurs d'évaluation:</u> Nombre de rénovations énergétiques des bâtiments communaux et leurs équipements	<u>Objectif à atteindre en 2027:</u> 12 bâtiments rénovés



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.2 RENDRE LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES PLUS PERFORMANT

ACTION 1.2.3. OPTIMISER L'ECLAIRAGE PUBLIC

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	SDEPA
Budget CCHB (6 ans)	50 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Les collectivités (communes, intercommunalités), échelon principal de mise en œuvre des politiques de transition écologique, sont les premiers acteurs du territoire. Leur exemplarité permettra de légitimer la transition énergétique auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

L'éclairage public (EP) représente le plus gros poste de consommation d'énergie des collectivités devant les bâtiments. Ces postes doivent être optimisés afin de consommer le moins possible et lutter contre le changement climatique.

Sur le Haut-Béarn, 36 communes parmi les 48 ont réalisés un diagnostic de leur parc d'EP. Depuis, divers travaux de rénovation ou d'extension ont été réalisés. Sur la période 2018-2020, 485 équipements d'éclairage public ont été rénovés ou améliorés.

Une bonne partie du parc d'éclairage public a ainsi déjà été rénovée, grâce notamment au soutien financier du SDEPA ou au dispositif des CEE.

Au-delà de l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, la maîtrise de l'énergie par les collectivités passera par la sobriété énergétique ; et notamment la mise en place de la coupure nocturne de l'éclairage public. Aujourd'hui environ 25 communes ont mis en place cette pratique. La démarche TEPOS et l'animation mise en place doit inciter l'ensemble des communes à aller vers cette pratique.

Pour autant, une partie du parc nécessite encore d'être rénovée par un équipement plus performant et optimisée afin de réduire son impact sur la consommation d'énergie et la biodiversité (par exemple en diminuant la durée d'utilisation ou l'intensité).

Objectifs de l'action :

- Réduction de la consommation d'énergie associée à l'éclairage public
- Réduction des émissions de GES associées à l'éclairage public
- Réduction de la pollution lumineuse et de l'impact sur la biodiversité
- Maîtrise des coûts énergétiques pour les collectivités

Contenu de l'action:

Accompagnement des collectivités locales – et leurs services techniques - dans leurs projets d'amélioration énergétique portant sur leur éclairage public

Le chargé de mission TEPOS, en étroite collaboration avec SDEPA, aura pour rôle de :

Assurer régulièrement, en lien avec le SDEPA, la promotion de l'amélioration énergétique de l'éclairage public par des résultats chiffrés (sensibilisation, suivi des résultats et mesure du gain budgétaire/retour sur investissement).

Rediriger les collectivités vers le service CEP du SDEPA permettant de réaliser des diagnostics sur l'éclairage public, conseiller sur les équipements performants et la gestion du parc (préconisation de travaux, coûts associés, estimation du retour sur investissement, aides financières potentielles).

Capitaliser sur les actions menées et les gains associés aux opérations, via l'accompagnement des collectivités et leurs services techniques à l'analyse annuelle des consommations relatives à l'éclairage public.

La ville centre d'Oloron-Sainte-Marie, labellisée TEPCV, est autonome et mène un plan pluriannuel de rénovation de son patrimoine (bâti, EP) depuis 2015. Les retours d'expériences de la ville pourront être partagés pour faciliter le passage à l'acte des communes du Haut-Béarn.

Rôle des parties prenantes:

CCHB: Mise en oeuvre d'une ingénierie pour la rénovation de l'éclairage public et la mise en oeuvre de dispositifs financiers d'accompagnement (achats groupés, partenariat CEE, etc.)

Communes: MOA pour leurs projets, mise à disposition des données et d'agents si nécessaire (coopération)

SDEPA: Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil en Energie Partagée, Réalisation de diagnostic, Maitrise d'ouvrage déléguée

Oloron-Ste-Marie: Partage de retours d'expériences

IMPACTS DE L'ACTION

<u>Nature de l'impact</u>	<u>Energie-Climat</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air	Gain énergétique : 1,4 GWh/an Quantité de GES économisée : 77 ktCO2e/an
<u>Indicateurs d'évaluation:</u> Nombre de rénovations de points lumineux Nombre de communes réduisant la plage horaire d'éclairage	<u>Objectif à atteindre en 2027:</u> 300 points rénovés 20 communes



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.2 RENDRE LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES PLUS PERFORMANT

ACTION 1.2.4. OPTIMISER LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET DES ELUS

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	Bureau d'études
Budget CCHB (6 ans)	62 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le secteur de la mobilité est un enjeu important pour le territoire du Haut Béarn. Les collectivités sont les premiers acteurs du territoire. Elles doivent montrer l'exemple et donc être exemplaires.

Pour se faire, la CCHB souhaite mener une démarche d'optimisation des déplacements en travaillant sur :

- les déplacements domicile - travail des agents ;
- les déplacements professionnels des agents

Objectifs de l'action :

Maitrise des coûts énergétiques pour les collectivités

Diminuer les Ges

Préserver la qualité de vie au travail

Renforcer l'attractivité de la collectivité auprès des jeunes générations

Contenu de l'action:

Mesure a) Organiser le télétravail

La crise sanitaire COVID 19 nous a contraints à adapter notre organisation professionnelle en ayant recours au télétravail, pratique qui n'était jusqu'à là que très peu pratiquée par la CCHB. (2 agents sur 200 agents).

Les propositions relatives à l'instauration plus large du télétravail à la CCHB seront intégrées au projet de la réforme du temps de travail que doit poursuivre le service Ressources Humaines lorsque la crise COVID 19 sera terminée.

Ces propositions permettront de définir les règles du jeu :

- quels avantages collectifs veut on tirer de cette pratique ?
- est-ce que les objectifs sont en adéquation avec les métiers, les équipements informatiques ?
- où place t'on le curseur pour maintenir les liens et éviter le risque d'isolement, garantir le droit à la déconnexion ;
- Comment peut-on optimiser les avantages de cette pratique sans générer de surcoût pour la collectivité ?

....

Ce cadre sera présenté lorsque la crise sanitaire sera finie à la direction générale des services puis sera soumis au vote des instances décisionnaires après dialogue social (CHSCT, CT) avant mise en oeuvre.

Mesure b) Optimiser la flotte de véhicules des Communes et de la CCHB

Les services techniques en charge de la gestion de ces équipements externaliseront un audit sur le fonctionnement de la flotte de Véhicules. Les services techniques consulteront des bureaux d'études fin 2022 afin que l'audit soit achevé mi 2023. Cet audit qui a pour objectif une baisse significative des coûts de fonctionnement de la flotte devra permettre d'optimiser le parc existant, son utilisation, sa gestion mais également de fournir des pistes d'actions concrètes permettant des gains en matière économique et environnementale. Cette étude devra permettre aux services techniques de proposer à la direction générale des services et aux instances décisionnaires la mise en oeuvre en 2024 d'une :

- politique d'acquisition / renouvellement visant à retirer du parc les véhicules coûteux en fonctionnement et en entretien.
- centrale de réservation visant à privilégier le besoin d'usage à l'attribution des véhicules et en développant l'auto-partage.

Mesure c) Former à l'éco conduite

Afin de sensibiliser progressivement les élus et tout le personnel habilités à conduire un véhicule à l'éco-conduite, une action de sensibilisation sera menée dans le cadre du challenge de la mobilité en 2022.

Rôle des parties prenantes :

CCHB : mise en œuvre de la politique d'optimisation des déplacements

Communes : mise à disposition des données

Agents : Changement de comportement

Bureau d'études : maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'audit de la flotte de Véhicules

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 1,6 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Réalisation de l'Audit

Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité

Objectif à atteindre en 2027:

Réalisation de l'Audit

Consommation annuelle : -20 %



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

ACTION 1.3.1. ŒUVRER A EQUIPER TOUTES LES TOITURES ECONOMIQUEMENT VIABLES D'INSTALLATIONS SOLAIRES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	A définir (collectivités territoriales, société citoyenne, SDEPA, ENR64)
Partenaires	SDEPA, HBTE, ENR 64
Budget CCHB (6 ans)	24 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Les collectivités sont les premiers acteurs du territoire. Elles doivent montrer l'exemple et donc être exemplaires.

Aussi, elles disposent souvent d'un patrimoine immobilier important dont les toitures peuvent représenter un potentiel solaire non négligeable et pas encore valorisé.

En tant que cheffe de file de la transition énergétique, les collectivités devraient équiper leurs toitures présentant un potentiel solaire avéré et ainsi produire de l'énergie d'origine renouvelable pour lutter contre le changement climatique, préserver le cadre de vie actuel et relocaliser la production d'énergie tout en gardant un contrôle sur celle-ci. Même si les collectivités ne souhaitent pas, ou ne sont pas en mesure de supporter l'investissement associé à de tels projets, des leviers existent et doivent être mobilisés pour permettre leur réalisation, dans la mesure où ces installations démontrent une viabilité.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES

Relocalisation de la production d'énergie

Contenu de l'action:

Le chargé de mission transition énergétique de la CCHB aura pour rôle d'accompagner les collectivités du territoire dans le développement d'installations solaires sur le patrimoine public, à travers les étapes suivantes :

- Recensement des collectivités disposant de toitures équipées en installations solaires et mutualisation des données avec le SDEPA
- Création et animation d'un réseau de la filière solaire dans les collectivités pour échanger sur les retours d'expériences, lever les freins, susciter le développement de nouveaux projets, favoriser la mutualisation d'ingénierie et déclencher des études de faisabilité sur le potentiel.
- Pré-identification, en collaboration avec les communes, des toitures publiques potentiellement viables.
- Réalisation d'études d'opportunités (photovoltaïque ou thermique) sur l'ensemble des toitures pré-identifiées par le SDEPA, le chargé de mission EnR ou la CCHB
- Assistance des communes dans la sélection de BE visant à réaliser les études de faisabilité techniques sur les projets viables (partage de cahier des charges, etc.) et dans la sélection des différents scénarios de montage juridique financier (en propre, avec emprunt, via une société tierce, via le SDEPA, via une SEM, etc.).
- Recherche et mise en place de leviers permettant de lever d'éventuels freins (amiantes, renforts de structure, etc.) tels que des marchés groupés, du financement participatif, demande de subventions, etc.

Rôle des parties prenantes:

CCHB: Mise en œuvre de l'animation et l'ingénierie dédiée à l'accompagnement des collectivités

Communes: MOA , mise à disposition de toitures, mise à disposition des données et d'agents si nécessaire (coopération)

SDEPA: Portage de projet, MOE

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0,6 GWh/an
Quantité de GES économisée : 0 tCO2e/an
Quantité de GES substituée : 1 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre d'études de faisabilité
Nombre d'installations développées (m², puissance, localisation)

Objectif à atteindre en 2027:

100% des toitures potentiellement viables
100% des toitures viables

AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

ACTION 1.3.2. TRAVAILLER LES OPPORTUNITES DU BOIS-ENERGIE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	COFOR 64
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	Communauté des communes du Haut-Béarn, SDEPA
Budget CCHB (6 ans)	82 000 €
Calendrier	2018-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le tissu forestier correspond à 41 % de la surface du Haut-Béarn soit 438 km². La ressource en bois est donc importante sur le territoire et son utilisation via la filière bois-énergie constitue une solution à la fois économique, durable, locale et respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui Le Lycée Jules Supervielle et le Lycée Guynemer à Oloron Sainte-Marie fonctionnent grâce à une chaufferie bois. Il existe un seul réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois-énergie sur le territoire, mis en service en 2015 à Bedous desservant 5 bâtiments (publics et privés) avec une production de 240 MWh utiles/an. La crèche sur la commune d'ARAMITS dispose aussi d'une chaudière bois-énergie d'une puissance de 43 MWh utiles/an.

Pour autant, la filière souffre d'une mauvaise image auprès des élus locaux, à cause notamment de dysfonctionnement sur les chaufferies bois locales. Ces problèmes sont aujourd'hui résolus, il est donc important de démontrer auprès des élus locaux la faisabilité et viabilité technique des chaufferies bois-énergie, ainsi que leur intérêt tant économique qu'environnemental en vue de développer de nouvelles installations.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES

Diminution de la pollution atmosphérique

Relocalisation de la production d'énergie

Contenu de l'action:

Le chargé de mission EnR de la COFOR 64, sera en charge d'accompagner les collectivités dans le développement d'installations bois-énergie, en appui et collaboration avec le chargé de mission transition énergétique de la CCHB et le SDEPA, à travers les étapes suivantes :

Favoriser et accompagner dans la mesure du possible les projets de bois-énergie et d'approvisionnement dont le développement est en lien avec la préservation de la biodiversité (en dehors des réservoirs biologiques de biodiversité) et ne constitue pas un obstacle à la continuité écologique ou aux trames vertes et bleues.

Mise en place d'actions de sensibilisation en vue d'inciter à la réflexion de projets d'EnR thermiques : animation des actions par la COFOR 64. Ces actions seront facilitées par le chargé de mission transition énergétique de la CCHB notamment en termes de relais et diffusion d'information, logistique, partage d'instances, etc.

Recensement des projets potentiels auprès des communes par le SDEPA et la CCHB (opportunités de renouvellement de chaudières, réflexions en cours, besoins importants en chaleur, etc.) et mutualisation des données entre la COFOR, le SDEPA et la CCHB.

Réalisation d'études d'opportunités gratuites sur les projets potentiels par la COFOR 64. Partage et mutualisation des études entre la COFOR, le SDEPA et la CCHB.

Accompagnement des collectivités dans la réalisation d'études techniques de faisabilité et dans la rédaction d'un cahier des charges pour la sélection d'un BE

Recherche de financement et accompagnement des MOA dans le montage des dossiers d'appels à projets

Validation avec les élus des projets viables et des montages associés (financement participatif, SEM, etc.).

La COFOR aura pour rôle la réalisation d'une veille sur les dispositifs d'aides financières et assurera, avec l'aide de la CCHB et le SDEPA, la mise en place de levier permettant de faciliter le passage à l'acte (CEE, Fonds chaleurs, COT, achats groupés, dispositifs du SDEPA, AMI, AàP, etc.).

Concernant le développement de réseaux de chaleur bois comportant à minima 2 entités dont 1 publique, le SDEPA sera MOA puisqu'il dispose de la compétence.

Rôle des parties prenantes :

CCHB : Animatrice et facilitatrice des projets en lien avec le bois-énergie (recensement des données, relais, logistique, etc.) via le chargé de mission transition énergétique et MOA pour leurs projets.

Communes : MOA pour leurs projets, mise à disposition des données et d'agents si nécessaire (coopération)

COFOR 64 : Animation d'actions de sensibilisation, réalisation d'études d'opportunités, conseil, recherche de financement et veilles des dispositifs

SDEPA : Conseil en Energie Partagée, réalisation d'études d'opportunités, AMO, MOE, Maitrise d'ouvrage déléguée, Exploitant

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0,4 GWh/an

Quantité de GES substituée : 103 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre d'actions de sensibilisation

Objectif à atteindre en 2027:

5 actions réalisées

Nombre d'études d'opportunités

10 études

Nombre de réalisations/de projets

5 projets



AXE 1 : MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEURS FONCTIONNEMENTS, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES

1.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

ACTION 1.3.3. ETUDIER LES OPPORTUNITES DE MICROCENTRALES HYDROELECTRIQUES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté des communes, Communes
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Partenaires	Communauté des communes, acteurs de la filière hydroélectrique, Fédération française de la pêche
Budget CCHB (6 ans)	4 800 €
Calendrier	2021-2023

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Les cours d'eau représentent de formidables gisements d'énergie renouvelable qui peuvent générer des retombées économiques intéressantes au niveau local à condition que les collectivités soient parties prenantes dans le développement, le financement et la gouvernance des projets.

Les obstacles à la concrétisation d'un projet de petites centrales hydroélectrique sont nombreux et peuvent freiner les collectivités à se lancer. Il convient alors dans un premier temps d'identifier les gisements potentiels et étudier leur opportunité afin de déterminer si un projet mérite d'être poursuivi.

Il s'agira alors dans un second temps de déterminer la gouvernance d'un projet si celui-ci démontre une faisabilité.

En particulier, la mairie d'Oloron mène depuis quelques années maintenant un projet de turbinage de la canalisation du réseau d'alimentation en eau potable de la source du Lourtau. Des études ont déjà été menées en 2007 puis en 2011 concernant ce projet. Le potentiel était alors estimé à 700 000 kWh/an. Le potentiel de l'implantation d'une canalisation des eaux de surverse était estimé quant à lui à 1 138 000 kWh/an. Le projet semble indissociable d'un plan de mise en conformité et de réhabilitation des installations du captage ainsi que du système d'adduction. Des études sont actuellement en cours sur ce site. La commune aspire par ailleurs à ce que le projet soit mené par une Société d'économie mixte à opération unique. En 2015, le coût global du projet était évalué à 1,7 million d'euros.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES

Relocalisation de la production d'énergie

Contenu de l'action:

Favoriser et accompagner dans la mesure du possible les projets hydroélectriques du territoire dont le développement est en lien avec la préservation de la biodiversité (en dehors des réservoirs biologiques de biodiversité) et ne constitue pas un obstacle à la continuité écologique ou aux trames vertes et bleues.

Le chargé de mission transition énergétique de la CCHB aura pour rôle de favoriser le développement d'installations hydroélectriques sur le patrimoine des collectivités. Pour cela il aura notamment pour rôle d'assurer les missions suivantes :

- Recensement auprès de l'ensemble des communes des gisements potentiels d'hydroélectricité, en partenariat avec les acteurs de la filière possédant une connaissance fine du terrain
- Accompagnement des communes dans la sélection d'un bureau d'études afin d'étudier la pré-faisabilité des sites identifiés
- Mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et de médiation entre les hydrauliciens et les porteurs de projets avec les enjeux de la biodiversité (en partenariat avec la FFB, OFB, FNE)

En parallèle, la mairie d'Oloron-Ste-Marie, aura à charge la finalisation de l'étude de faisabilité du projet hydroélectrique du Lourtau. Dans l'hypothèse où le projet serait viable, l'objectif sera d'étudier un montage financier et juridique permettant d'aboutir ce projet. Le chargé de mission transition énergétique de la CCHB facilitera et accompagnera autant que possible le développement de ce projet.

Rôle des parties prenantes :

CCHB : Accompagnement des communes à l'identification de sites potentiels et mise en relation avec les acteurs de la filière

Communes : Recherche de sites, collaboration, MOA des études de faisabilité

Acteurs de la filière : Accompagnement des communes à l'identification des sites potentiels

FFB, OFB, FNE: Sensibilisation et accompagnement des MOA à la prise en compte de la biodiversité

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 7,8 GWh/an

Quantité de GES économisée : 0 tCO2e/an

Quantité de GES substituée : 399 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de réalisations/de projets

Objectif à atteindre en 2027:

1 projet

4. S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

SYNTHESE

Ambitions / indicateurs d'évaluation :

Porter à 1 000, le nombre de logements rénovés

Créer un écoquartier

Programme 1 : Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel

- Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables

Programme 2 : Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques

- Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Créer et promouvoir les projets d'aménagements bas carbone et à énergie positive
- Préserver l'eau et la biodiversité
- S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique

Programme 3 : Développer les mobilités éco-responsables et solidaires

- Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
- Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
- Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.2 AMENAGER ET ADAPTER LE TERRITOIRE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

ACTION 2.2.2 CRÉER ET PROMOUVOIR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS BAS CARBONE ET A ENERGIE POSITIVE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron
Partenaires	Mairie d'Agnos/CAUE
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

Le territoire attire chaque année de nouveaux habitants et activités : l'enjeu consiste à faire en sorte que les nouvelles constructions soient économes et sobres. La construction neuve est encadrée par les réglementations nationales : la CCHB se positionne en accompagnement, grâce à l'animation de référentiels locaux et de démarches exemplaires (éco-quartiers, expérimentations). Elle accompagne les promoteurs et constructeurs locaux pour qu'ils s'approprient les nouvelles exigences techniques tout en maîtrisant les coûts, et s'assure de la qualité des bureaux et logements produits, notamment en matière d'usage pour les habitants.

La commune d'Agnos a créé en 2010 un écoquartier, la commune d'Oloron a été retenue en 2019 par l'Ademe à l'appel à projet « Quartier à énergie positive (E+) et à faible impact carbone (C-) » du quartier de la Confluence.

Grâce à cette reconnaissance, Oloron Sainte- Marie a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant trois ans sur tous les projets présentés. L'accompagnement de l'Ademe permettra à la Ville de lancer son ambitieux projet de faire du quartier de la Confluence, un éco-quartier de pointe au niveau environnemental, avec des aides apportées aux propriétaires et une politique publique volontaire.

Objectifs de l'action :

Traduire la politique de transition écologique impulsée par le territoire
Diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de GES



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.1 AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PARC RESIDENTIEL

ACTION 2.1.1 CRÉER UN GUICHET UNIQUE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE, LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Partenaires	Région, ADEME
Budget CCHB (6 ans)	370 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

L'habitat est le secteur le plus consommateur du Haut-Béarn. Le territoire dispose d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat depuis juin 2016 et de divers dispositifs d'accompagnement (PIG « Bien Chez Soi 2, OPAH RU, ANAH, CEE). Cette plateforme est un enjeu essentiel à la rénovation de l'habitat privé.

Cet accompagnement est proposé à tout citoyen du territoire indépendamment de leurs conditions de ressource, et à titre gratuit. Il permet de mieux structurer les projets (techniques et financiers) de rénovation énergétique. En plus de l'accompagnement aux particuliers, des actions avec les artisans et les banques sont engagées par la plateforme pour massifier une rénovation énergétique de qualité.

Cette animation territoriale a permis d'accompagner plus de 1 000 ménages et d'identifier un enjeu majeur sur le territoire aujourd'hui : le manque de main d'œuvre locale qualifiée dans le BTP.

La pérennisation de la plateforme est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques fixés à l'échelle nationale et locale. Ce service doit être repensé de manière à devenir plus lisible, accessible, efficient et doit permettre à tous les publics d'accéder à un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique de leurs logements, la construction et les énergies renouvelables.

Objectifs de l'action :

Lutte contre la précarité énergétique et requalification de l'habitat dégradé
Améliorer l'efficacité énergétique du parc résidentiel
Soutenir l'économie locale et le savoir-faire
Diminuer la facture énergétique des ménages

<p>Contenu de l'action: Pérennisation de la plateforme dès 2021 et de son animation (2 ETP aujourd'hui) par la CCHB et la CCVO dans le cadre du Service Public de la Performance de l'Habitat.</p> <p>Mise en place, à moyen terme, par la CCHB d'un guichet unique, facilement identifiable, proposant un conseil/accompagnement de premier niveau aux particuliers et entreprises du territoire autour de la rénovation, la construction et les EnR. Ce guichet, financé par la CCHB, sera la nouvelle forme de la plateforme de rénovation et sera animé par les ressources humaines déjà en place. Afin de proposer un conseil étendu aux constructions et EnR, la formation d'une personne déjà en place ou le recrutement d'une personne supplémentaire sera nécessaire.</p> <p>L'animation de ce guichet unique assurera les missions suivantes pour diminuer les consommations énergétiques du résidentiel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, information et communication auprès des particuliers pour les inciter et les accompagner pour passer à l'acte (chantiers exemplaires, balades thermographiques, cadastre solaire, flyers sur les bonnes pratiques de l'usage du bois).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseiller et accompagner les particuliers pour la rénovation : conseils, assistance au montage dossier de financement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En partenariat avec les pilotes des dispositifs existants (PIG, OPAH, etc.), évaluer, améliorer et adapter les programmes en lien avec la rénovation.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Animer localement le réseau de l'écosystème en charge de l'habitat et des énergies renouvelables (Plateforme/ Département/ ADEME/ Collectivités/ Région/ CAPEB/ FFB/ Banques/AEPO/etc.) pour adapter l'offre privée, favoriser la rénovation énergétique et accompagner les entreprises locales à monter en compétences</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Animer localement le réseau de la formation professionnelle (CFA, lycées, collèges, Pôle emploi, etc.) afin de promouvoir la filière et pallier au manque de main d'œuvre.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseiller et accompagner les particuliers pour les constructions neuves : accompagner la montée en compétences des services d'instructions d'urbanisme, des architectes, des constructeurs et maitrises d'œuvre sur les enjeux énergétiques, le confort d'été, l'adaptation au changement climatique, les matériaux biosourcés, et l'intégration des EnR. (s'appuyer sur les réseaux de professionnels, le CAUE, l'APGL, etc.)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre de leviers juridiques ou financiers - avec les services d'urbanisme des collectivités - pour une meilleure prise en compte des enjeux énergie-climat et l'adaptation au changement climatique</p>	
<p>Rôle des parties prenantes: CCHB: Financement de la plateforme et son animation Réseau des professionnels du BTP: Relai de sensibilisation et de mobilisation, accompagnement et co-construction des actions menées Réseau des professionnels de formations: Relai de sensibilisation et de mobilisation, accompagnement et co-construction des actions menées CAUE: Sensibilisation des acteurs de la construction à une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques</p>	
IMPACTS DE L'ACTION	
<p>Nature de l'impact</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p>	<p>Energie-Climat</p> <p>Gain énergétique : 15,1 GWh/an</p> <p>Quantité de GES économisée : 1227 ktCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation: Mise en place du guichet unique et nombre de postes dédiés Nombre de ménages accompagnés Nombre de rénovation de logements</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027: 3 ETP et un guichet unique en place 2 000 ménages accompagnés 1 000 opérations de rénovations</p>



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.2 AMENAGER ET ADAPTER LE TERRITOIRE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

ACTION 2.2.1 DEVELOPPER DES ALTERNATIVES A L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	
Budget CCHB (6 ans)	300 000 €
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

Le transport et la mobilité est la seconde source de consommation énergétique (27% de la consommation énergétique territoriale en 2014) et le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre (24%). C'est également le secteur responsable de 64 % des émissions de dioxyde d'azote (Nox), 10 % de particules fines PM10 et 10 % de particules fines PM2,5. Il est primordial de traiter cet enjeu majeur pour le territoire en commençant par réduire et éviter les déplacements individuels.

Objectifs de l'action :

Diminuer les consommations d'énergie fossile, les émissions de GES et les polluants

Contenu de l'action:

Mesure a) La sobriété : organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte.

Pour limiter les besoins en déplacement et les distances à parcourir, la collectivité souhaite polariser le développement sur des centralités et favoriser la mixité fonctionnelle, notamment en maintenant une offre de service de proximité dans les villages. Pour la structuration de ces formes urbaines, la collectivité prendra appui sur la préfiguration du PLUi (cf fiche 1.1.2 mettre en oeuvre les outils stratégiques adaptés au territoire)

Mesure b) S'appuyer sur les technologies de la communication et permettre les changements de comportement

Le télétravail ou travail à distance, est notamment un vecteur important de sobriété dans la mobilité et l'amélioration de la qualité de l'air (outils de visioconférences, accompagnement des entreprises, espaces de travail partagés, services en ligne). La CCHB a décidé d'agir en favorisant le télétravail en interne (cf fiche 1.2.4). Le service communication assurera dès 2022 la promotion de ce mode d'organisation de travail via notamment le retour d'expérience de la CCHB.

Mesure c) Développer les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme

Pour l'organisation et le développement de ces modes de déplacement, la collectivité prendra appui sur le Plan de mobilité (cf fiche 1.1.2 mettre en oeuvre les outils stratégiques adaptés au territoire) en privilégiant notamment :

- le covoiturage : levier essentiel pour réduire l'autosolisme sur notre territoire, la structuration de ce mode de développement se fera via le schéma départemental de covoiturage ainsi que par un effort important de communication.

- la mobilité active : suite à l'organisation de ces mobilités dans le cadre du plan de mobilité rural (fiche 1.1.2 et 2.3.1) et la mise en oeuvre d'espaces dédiés et sécurisés il conviendra d'encourager la pratique de ces modes de déplacement par des actions de communication et de sensibilisation.

- Les transports en commun : il s'agira dans le cadre du plan de mobilité rural d'adapter l'offre et de l'harmoniser avec les autres modes de transports en commun, et en particulier la voie ferrée.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : Accompagnement dans l'identification des collectivités et entreprises à sensibiliser à former au télétravail, la sensibilisation et la formation

COMMUNES : Partenaire pour accompagner l'organisation d'un territoire sobre

ADMINISTRES : Changement de comportement

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 1,3 GWh/an

Quantité de GES substituée : 410 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre d'actions de sensibilisation

Objectif à atteindre en 2027:

6 actions de sensibilisation



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.2 AMENAGER ET ADAPTER LE TERRITOIRE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

ACTION 2.2.2 CRÉER ET PROMOUVOIR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS BAS CARBONE ET A ENERGIE POSITIVE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron
Partenaires	Mairie d'Agnos/CAUE
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

Le territoire attire chaque année de nouveaux habitants et activités : l'enjeu consiste à faire en sorte que les nouvelles constructions soient économes et sobres. La construction neuve est encadrée par les réglementations nationales : la CCHB se positionne en accompagnement, grâce à l'animation de référentiels locaux et de démarches exemplaires (éco-quartiers, expérimentations). Elle accompagne les promoteurs et constructeurs locaux pour qu'ils s'approprient les nouvelles exigences techniques tout en maîtrisant les coûts, et s'assure de la qualité des bureaux et logements produits, notamment en matière d'usage pour les habitants.

La commune d'Agnos a créé en 2010 un écoquartier, la commune d'Oloron a été retenue en 2019 par l'Ademe à l'appel à projet « Quartier à énergie positive (E+) et à faible impact carbone (C-) » du quartier de la Confluence.

Grâce à cette reconnaissance, Oloron Sainte- Marie a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant trois ans sur tous les projets présentés. L'accompagnement de l'Ademe permettra à la Ville de lancer son ambitieux projet de faire du quartier de la Confluence, un éco-quartier de pointe au niveau environnemental, avec des aides apportées aux propriétaires et une politique publique volontaire.

Objectifs de l'action :

Traduire la politique de transition écologique impulsée par le territoire
Diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de GES

<p><u>Contenu de l'action:</u></p> <p>Mesure a) création de l'écoquartier de la confluence en agissant sur trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'énergie <p>Rénovation de bâtiments publics et privés (en lien avec le plan de référence et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain déjà lancée), aide aux gros consommateurs (entreprises, PME) pour moins consommer, éclairage public en smart lighting (éclairage intelligent et maintenance à distance), mobilités douces (itinéraires cyclables).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Énergies renouvelables <p>Accompagnement des trois centrales hydroélectriques du secteur pour une production accrue, équipement de l'Espace Laulhère en panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective avec revente aux voisins, réflexion sur le stockage de l'énergie produite par pile à hydrogène, étude d'un réseau bois-énergie pour alimenter les bâtiments les plus consommateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie circulaire et alimentation responsable <p>À travailler avec les citoyens, mise en place de garde-manger solidaires, de jardins partagés, accompagnement au zéro phyto, réflexion sur le zéro déchets, démarche de récupération d'eau pluviale.</p> <p>Mesure b) Promotion de ce type de projet</p> <p>Une promotion de ce type de réalisation sera faite par le service environnement en collaboration avec le service communication auprès des élus du territoire via des retours d'expériences en organisant des visites notamment.</p>	
<p><u>Rôle des parties prenantes:</u></p>	
<p><u>Nature de l'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p><u>Energie-Climat</u></p> <p>Gain énergétique : 0 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation:</u></p> <p>Création de l'écoquartier</p>	<p><u>Objectif à atteindre en 2027:</u></p> <p>1 écoquartier</p>



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.2 AMENAGER ET ADAPTER LE TERRITOIRE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

ACTION 2.2.3 PRESERVER L'EAU ET LA BIODIVERSITE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Pays du Béarn / SMGOAO / Institution ADOUR / CCHB
Partenaires	AGENCE DE L'EAU/Parc National des Pyrénées
Budget CCHB (6 ans)	10 000 €
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

L'urbanisation importante qui a vu le jour au cours du XXe siècle a engendré un développement marqué de l'éclairage artificiel nocturne. Ces nombreux points d'éclairage (lampadaires, enseignes, phares de voitures...) entraînent un phénomène de pollution lumineuse. L'impact sur la santé Humaine (cf contrat local de la santé de la CCHB) et sur la biodiversité est de plus en plus reconnu.

Le pays du Béarn, lauréat de l'appel à projet "nature et transition" prévoit de travailler cette thématique en collaboration avec la CCHB en mettant en oeuvre le projet "la nuit sous un autre jour".

Bien que la ressource en eau ne soit pas aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire, l'institution Adour a mené une étude prospective sur le bassin de l'adour de façon à anticiper les impacts du changement climatique pour le territoire et la ressource en eau.

Cette étude a permis :

- d'accompagner les démarches de planification du territoire : SAGE, SCOT, PLUi...
- de sensibiliser sur le changement climatique et ses impacts potentiels
- d'être un espace de concertations et de débats pour imaginer le futur de la ressource en eau

En parallèle, la CCHB a délégué la mise en oeuvre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au Syndicat Mixte du Gave d'Oloron, Aspe et Ossau sur le bassin versant du gave d'Oloron.

Objectifs de l'action :

Préserver l'eau et la biodiversité

Contenu de l'action:

Mesure a) Projet la nuit sous un autre jour

Le projet consiste à évaluer la pollution lumineuse à l'échelle du Béarn et la vulnérabilité des milieux naturels et agricoles à cette pollution (en valorisant notamment les études trames vertes et bleue existantes). Cette analyse permettra d'identifier des secteurs à enjeux, qui cumulent une pollution lumineuse et des enjeux en matière de biodiversité.

Le Pays de Béarn se rapprochera ensuite des Communes volontaires (Communes pilotes), souhaitant optimiser leur éclairage nocturne, pour les accompagner dans ces travaux : cet accompagnement se matérialisera par la réalisation d'un diagnostic et la formulation de préconisations pour diminuer les impacts de l'éclairage sur la biodiversité et réduire les consommations énergétiques. Les secteurs à enjeux seront prioritaires.

En parallèle, des actions de sensibilisation et d'information seront conduites auprès des élus pour favoriser leur mobilisation sur la réduction de la pollution lumineuse et auprès des habitants des communes pilotes pour favoriser l'acceptation de l'évolution de leur éclairage nocturne.

Mesure b) Participer activement à la dynamique engagée autour de l'étude Adour 2050

L'Institution Adour va poursuivre son travail de sensibilisation et accompagner les porteurs de projets dans leur volonté d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques d'avenir. Dans le cadre du PCAET, l'implication et la participation de la CCHB aux groupes de travail sera plus active.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : participation active à la mise en œuvre du projet

Pays du Béarn : conduite du projet

Institution adour : poursuite de la dynamique engagée autour de l'étude adour 2050

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Mise en œuvre du projet la nuit sous un autre jour

Objectif à atteindre en 2027:

Mise en œuvre du projet la nuit sous un autre jour



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.2 AMENAGER ET ADAPTER LE TERRITOIRE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

ACTION 2.2.4 S'OUTILLER FACE AUX RISQUES NATURELS INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	COMMUNES/ETAT/SDIS/ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/ENTREPRISES/ASSOCIATIONS
Budget CCHB (6 ans)	300 000 €
Calendrier	2022-2027

Contexte de l'action:

L'évolution du climat viendra globalement accentuer les risques déjà connus sur le territoire métropolitain. La CCHB souhaite renforcer la prise en compte des risques en interne ainsi que la culture du risque des citoyens (réduction des facteurs comportementaux d'exposition aux risques) et des différents acteurs du territoire. Pour se faire définir une stratégie afin de permettre de :

- gérer la crise et de mutualiser des moyens (matériels, humains et financiers) à l'échelon intercommunal afin de permettre une gestion des risques plus efficace ;
- apporter un appui aux Communes et développer de bonnes pratiques.
- développer une culture locale des multiples risques (naturels, technologiques et sanitaires) en incluant dans ce PICS un volet information/sensibilisation des habitants et des acteurs locaux.

Objectifs de l'action :

Optimiser la gestion des risques

Contenu de l'action:

Un travail sera mené en 2022 par le service environnement afin de proposer une stratégie visant à prévenir les risques majeurs sur le territoire. Pour se faire, il sera réalisé :

- un état des lieux des plans communaux de sauvegarde sur le territoire ;
- des scénarios de propositions d'actions de la CCHB (accompagnement des communes pour l'élaboration de PCS, mutualisation de matériel, prise de compétence risque majeur et élaboration d'un plan communal de sauvegarde...)

Rôle des parties prenantes:

CCHB : proposition de la stratégie intercommunale

COMMUNES : transmission de données

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Elaboration de la stratégie

Objectif à atteindre en 2027:

1 stratégie



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.3 DEVELOPPER LES MOBILITES ECO-RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

ACTION 2.3.1 REALISER LES AMENAGEMENTS NECESSAIRES AUX MOBILITES ALTERNATIVES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn / Ville d'Oloron
Partenaires	ADEME
Budget CCHB (6 ans)	100 000 €
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

Dans l'attente de la mise en oeuvre des aménagements prévus dans le cadre du plan de mobilité simplifié mentionné au niveau de la fiche action 1.1.2, la CCHB est engagée dans une démarche de développement de la pratique du vélo, incluant la mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables et la mise à disposition de vélos et stationnement affiliés. Le réseau d'itinéraires cyclables a pour objectif de desservir les principales communes de l'intercommunalité qui présentent un faible relief. Il propose des connexions sécurisées ou empruntant des chemins à faible trafic automobile, et la mise en place d'un jalonnement spécifique permettant de rendre ce réseau visible et lisible et d'augmenter in fine la pratique du vélo.

Objectifs de l'action :

Diminuer les consommations d'énergie fossile, les émissions de GES et les polluants

<p><u>Contenu de l'action:</u></p> <p>Mesure a) Mise en oeuvre du Projet Vélo et Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 9 lignes cyclables permettant de desservir de manière sécurisée les polarités Haut-Béarnaises, - Mise à disposition de 25 vélos à assistance électrique et cela gratuitement pour une durée d'un mois à destination des habitants du Haut-Béarn, - location de 30 vélos à destination des habitants de la ville pour des durées allant de 3, 6 mois à 1 an. - Installation de 3 stations libre service de vélos à assistance électrique aux haltes ferroviaires de Bidos, Bedous et Ogeu-les-Bains. <p>Mesure b) Mise en oeuvre des dispositifs prévus par le plan de mobilité rural.</p> <p>Le Plan de Mobilité Simplifié prévu au niveau de la fiche action N° 1.1.2 proposera un certain nombre de dispositifs qui seront mis en oeuvre après validation du Conseil Communautaire en 2022.</p>	
<p><u>Rôle des parties prenantes:</u></p> <p>CCHB et COMMUNES : mise en œuvre des dispositifs</p>	
<p><u>Nature de l'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p><u>Energie-Climat</u></p> <p>Gain énergétique : 0 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation:</u></p> <p>Mise en œuvre du projet "Vélo et territoire"</p>	<p><u>Objectif à atteindre en 2027:</u></p> <p>9 lignes cyclables Mise à disposition de 25 vélos à AE location de 30 vélos à AE 3 stations libre service de vélos à assistance électrique</p>



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.3 DEVELOPPER LES MOBILITES ECO-RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

ACTION 2.3.2 REPERTORIER, PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET TRAVAILLER SUR DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES POUR LE GRAND PUBLIC ET LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	CCHB
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	ADEME/CCI/ENTREPRISES
Budget CCHB (6 ans)	66 000 €
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

Consciente de l'enjeu majeur que représente le secteur de la mobilité et du transport en termes de consommation énergétique finale, d'émissions de Gaz à effet de serres et de polluants, la CCHB, dans l'attente du plan de mobilité simplifié prévu au niveau de la fiche 1.1.2 a mis en place des dispositifs visant à réduire l'autosolisme.

Le plan de mobilité simplifié permettra :

- d'identifier et de répertorier les autres dispositifs que compte le réseau de transports en commun du haut Béarn hors champ de compétence de la CCHB ;
- travailler sur de nouvelles offres de services.

Objectifs de l'action :

Diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de GES

<p>Contenu de l'action:</p> <p>- mesure a) : Promotion des dispositifs existants et à venir "grand public et entreprises" : La CCHB souhaite faire écho des services de mobilité présents sur le territoire. Pour cela elle en assurera la promotion à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> . le challenge de la mobilité qui sera organisé au cours de la semaine européenne de la mobilité ; . les autres événements et/ou outils de communication seront définis par le chargé de mission <p>'- Mesure b) : Accompagnement des entreprises pour l'établissement de plan de mobilité des entreprises : Pour créer un outil commun de mutualisation des déplacements et diminuer l'empreinte carbone des entreprises le chargé de mission mobilité avec l'appui de la Chambre de Commerce et de l'industrie (club mobilité) souhaite dès 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées ; - les mobiliser en proposant des réunions thématiques avec des retours d'expériences ; - les accompagner en jouant un rôle de conseil de de facilitateur. 	
<p>Rôle des parties prenantes:</p> <p>CCHB : proposition de la stratégie intercommunale COMMUNES : transmission de données</p>	
<p>Nature de l'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effets de serre <input type="checkbox"/> Energies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p>Energie-Climat</p> <p>Gain énergétique : 0,6 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 205 tCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <p>Nombre de challenge de la mobilité réalisé</p> <p>Nombre d'outils de communication destiné à promouvoir les dispositifs existants</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027:</p> <p>6 challenges de la mobilité</p> <p>2 outils de communication</p>



AXE 2 : ENGAGEONS-NOUS POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE

2.3 DEVELOPPER LES MOBILITES ECO-RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

ACTION 2.3.3 ACCOMPAGNER ET EXPERIMENTER LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ALTERNATIVES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	ENR 64, CCHB
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	CCI/TEREGA/GRDF/CA/ENR64/Région/ADEME/EDF/DDTM/ENR 64
Budget CCHB (6 ans)	12 000 €
Calendrier	2021-2027

Contexte de l'action:

La mobilité représente le second secteur le plus énergivore sur le Haut-Béarn. Il est essentiel de repenser nos mobilités, et mettre en adéquation nos besoins avec des solutions plus responsables et solidaires. La sensibilisation est essentielle pour obtenir un changement de comportement mais l'expérimentation et le développement de nouvelles solutions représentent aussi des leviers non négligeables.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée le 19 novembre 2019, vise à mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises, et à réussir la révolution des nouvelles mobilités, notamment en améliorant la gouvernance en matière de mobilité. Elle prévoit ainsi la constitution d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur tous les territoires en charge de co-construire localement des solutions de mobilité adaptées aux besoins du territoire.

La LOM favorise également les expérimentations des nouvelles mobilités. Pour ce faire, des cellules régionales d'appui ont été créées pour apporter un soutien à l'ingénierie territoriale dans les territoires peu denses. Elles sont chargées d'animer l'écosystème local de la mobilité rurale et périurbaine et de soutenir les projets. Ces cellules sont constituées de représentants de l'ADEME, de la Banque des Territoires, du CEREMA et des services déconcentrés de l'Etat. Aussi, pour soutenir l'innovation, des financements, notamment au travers des appels à projets sont et seront probablement mis en place au cours des prochaines années.

Afin de contribuer à l'émergence des mobilités de demain, il sera important de co-construire avec les acteurs locaux des projets expérimentaux et innovants, adaptés au territoire avec le soutien des acteurs publics et privés.

Objectifs de l'action :

Mise en place de projets innovants en adéquation avec le territoire
Emergence de nouvelles solutions de mobilité
Diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de GES

<p>Contenu de l'action:</p> <p>BioGNV : Favoriser et faciliter l'implantation des stations GNV / BIOGNV sur le territoire du Haut-Béarn en coordination et partenariat avec les acteurs de la filière (TEREGA, GRDF, ENR 64 ou la Région). La CCHB facilitera la mise en place de ces actions sur le territoire en relayant l'information, facilitant la mise en place des évènements (logistique) en les mettant en relation avec les partenaires clés locaux.</p> <p>La CCHB facilitera et coordonnera sur son territoire l'étude d'opportunité sur le développement d'une station de BioGNV/GNV portée par ENR 64 et TEREGA au cours de l'année 2020/2021/2022.</p> <p>Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information visant à diffuser des informations autour de la filière : existence de la cellule régionale, subventions mobilisables et retours d'expériences afin de favoriser l'émergence de projets. Ces actions seront portées par les acteurs de la filière GNV.</p> <p>Dans l'hypothèse où une telle expérimentation sera menée, il sera important de s'assurer de la montée en compétence des acteurs locaux pour la maintenance de ces installations. Cette montée en compétences se fera par les experts de la filière et la cellule régionale, en partenariat avec la CCHB qui facilitera ces actions.</p> <p>Navette autonome : la CCHB étudiera, en partenariat avec EDF, l'opportunité d'une expérimentation de navette autonome sur le territoire. La mise en œuvre de cette expérimentation pourrait conduire à étudier les navettes autonomes et/ou électriques dans diverses dimensions : sécurité des passagers, sûreté de fonctionnement, impact environnemental, connectivité, aménagement des infrastructures (dont infrastructures de recharge), acceptation de cette nouvelle offre de mobilité, etc. Un tel projet pourrait bénéficier du soutien de l'ADEME et/ou la Région.</p>	
<p>Rôle des parties prenantes:</p> <p>CCHB: Coordinatrice et facilitatrice de développement d'expérimentations sur le territoire ENR 64/ TEREGA: Réalisation de l'étude d'opportunité du déploiement de stations BioGNV</p> <p>EDF: Partenaire d'un éventuel projet de navette autonome (facilitateur, recherche de solutions, mise en réseau) SDEPA, DDTM: Appui technique et administratif GRDF, TEREGA, ADEME, Région: Appui technique sur les projets de GNV, facilitateurs</p>	
<p>Nature de l'impact</p> <p><input type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p>	<p>Energie-Climat</p> <p>Gain énergétique : 0 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 7,5 tCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <p>Nombre d'études d'opportunités</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027:</p> <p>2 études</p>

5. OEUVRER POUR UNE AGRICULTURE ET UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

SYNTHESE

Ambitions / indicateurs d'évaluation :

Créer une ceinture verte

Programme 1 : Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire

- Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire

Programme 2 : Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales

- Travailler à l'autosuffisance Alimentaire



AXE 3 : OEUVRONS POUR UNE AGRICULTURE ET UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

3.1 ACCROITRE LES SERVICES RENDUS PAR L'AGRICULTURE ET LA FORET AU TERRITOIRE

ACTION 3.1.1 CONSTITUER UN CONSEIL SCIENTIFIQUE D'EXPERTS POUR ANIMER ET ELABORER LA STRATEGIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	CHAMBRE D'AGRICULTURE
Partenaires	COFOR 64/AGRICULTEURS / FDCUMA / CRPF / ONF / CEN /SYNDICAT SYVICULTEUR
Budget CCHB (6 ans)	48 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

A travers l'élaboration de son PCAET, la CCHB qui se positionne comme le coordinateur de la transition écologique du territoire a co-construit les travaux relatifs à la thématique "agriculture et Forêt" du PCAET avec les acteurs de ces secteurs. Une série d'ateliers thématiques "agriculture et forêt" ont été organisés en 2019 et 2020.

Ces réunions de travail ont permis d'identifier des objectifs à atteindre pour le territoire, il s'agit :

- de préserver voire augmenter le stockage carbone ;
- de faire évoluer les pratiques agricoles.

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre de leviers ont été évoqués : maintien du pastoralisme, gestion de la forêt et reconquête des zones intermédiaires, préservation des zones humides, agroécologie, agroforesterie et gestion des haies

Afin de poursuivre cette dynamique et d'arriver à des actions concrètes qui permettront au territoire de répondre aux objectifs fixés la CCHB souhaite que soit constitué "un conseil scientifique d'experts" au niveau du territoire. Cette instance qui se réunira régulièrement aura pour objectif d'animer et de faciliter les échanges autour de ces axes de travail et de faire du lien entre les acteurs pour créer de nouvelles synergies.

Objectifs de l'action :

- augmenter le stockage carbone et faire évoluer les pratiques agricoles

Contenu de l'action:

La CCHB se fera accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour animer ce comité d'experts.

Ce mandataire en partenariat avec les services de la Chambre d'agriculture et les services développement et environnement de la CCHB établira en 2021 un programme d'animation à destination des acteurs de ces secteurs. Pour cela il s'agira de :

- établir une cartographie des acteurs en fonction des axes travaillés ;
- identifier des animateurs "experts" par axe ;
- programmer ces animations.

Suite à l'établissement de ce programme, la mise en oeuvre et l'animation de ce conseil scientifique seront assurées dès 2022 par la chambre d'agriculture. La CCHB accompagnera et facilitera dans le cadre de ses compétences la mise en oeuvre des actions envisagées par cette instance.

Rôle des parties prenantes:

CHAMBRE D'AGRICULTURE : PILOTAGE ET PORTAGE D'ACTIONS

BUREAU D'ETUDES : assistance à maîtrise d'oeuvre pour l'animation du Conseil

CCHB : organisation et animation du Conseil

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 1,1 GWh/an

Quantité de GES économisé : 300 tCO2e/an

Quantité de GES séquestré : 12 092 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de réunion du Conseil Scientifique

Objectif à atteindre en 2027:

12 réunions



AXE 3 : OEUVRONS POUR UNE AGRICULTURE ET UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

3.2 FACILITER LE DEVELOPPEMENT ET L'ACCES AUX RESSOURCES LOCALES

ACTION 3.2.1 TRAVAILLER A L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Pays du Béarn
Partenaires	Chambre d'Agriculture / AMAP/Agriculteurs/Collectif fermier/ ceinture verte Pays de Béarn
Budget CCHB (6 ans)	20 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

L'autosuffisance alimentaire est une piste de réflexion du projet collectif du Haut béarn qui souhaite encourager une production agricole responsable et diversifiée. Les espaces agricoles de la CCHB qui révèlent le caractère rural des paysages du haut béarn offrent un potentiel nourricier sur lequel s'appuyer. Développer les conditions d'une agriculture responsable et de proximité représente ainsi une forte ambition. Encourager des productions diversifiées (viande, légumes, fromages,...) et renforcer les modes de mise en oeuvre des circuits courts composent en effet les vecteurs essentiels pour à la fois maintenir et développer des emplois dans les filières agricoles et agroalimentaires, mais aussi inscrire l'agriculture dans une démarche durable, résiliente et conforme à la visée écologique dans laquelle le territoire souhaite s'engager. (ch fiche N° 1.2.1.alimentation restauration scolaire et crèche)

Objectifs de l'action :

Relocaliser l'alimentation au plus près du bassin de vie

Contenu de l'action:

Mesure a) Gagner en autonomie alimentaire

Cette action vise à développer des activités de maraîchage dans la ceinture d'Oloron Sainte Marie.

Pour cela une commande a été passée fin 2020 à la Chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic agricole sur 2 thématiques :

- l'état des lieux du maraîchage en Haut Béarn : difficultés, débouchés, identification du foncier s'y prêtant.
 - les conflits d'usages habitat/urbanisation étant donné que les zones de maraîchages pourraient s'agglomérer dans les interstices d'urbanisation ;
- Suite à ce diagnostic un travail sera réalisé par le pôle développement en partenariat avec les pôles urbanisme et environnement afin de proposer aux instances décisionnaires une stratégie en termes notamment de :
- foncier ;

- modèle économique viable et pérenne. En outre, afin de faciliter l'installation des maraîchers, plusieurs réunions ont eu lieu avec la ceinture verte Pau Pyrénées. Une participation à cette structure sera étudiée et proposée lors du prochain BP 2021.

Mesure b) Participation active au projet agricole et alimentaire mené à l'échelle du Pays de Béarn

Le Pays du béarn a engagé une démarche de PAAT sur l'ensemble de son territoire. La CCHB participera activement à ce projet en assurant notamment aux réunions de coordination proposées par le Pays de Béarn et en travaillant avec le collectif fermier 64.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : étude d'une prise de participation à la structure ceinture verte et travail sur l'accompagnement du collectif fermier 64

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : GWh/an

Quantité de GES économisée : tCO2e/an

Quantité de GES substituée : tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Réalisation d'une ceinture verte

Objectif à atteindre en 2027:

1 ceinture verte

6. FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

SYNTHESE

Ambitions / indicateurs d'évaluation :

Produire annuellement 6 GWh supplémentaire d'énergie solaire

Mettre en œuvre 20 chaufferies bois

Mettre en œuvre 3 unités de Méthanisation sur le territoire

Créer 1 centrale hydro électrique supplémentaire

Convertir 3 stations de ski dans un modèle 4 saisons

Production annuelle PV supplémentaire

Programme 1 : Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire

- Photovoltaïque
- Bois énergie
- Méthanisation
- Hydro électricité

Programme 2 : Accompagner l'offre touristique

- Soutenir une démarche de tourisme durable
- Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques

Programme 3 : Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques

- Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc...)
- Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.1 ACCOMPAGNER LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

ACTION 4.1.1 PHOTOVOLTAÏQUE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	Pôle Métropolitain, CDAPBP, CCVO, CCI, CMA,CA, GRETA, CFA, Lycée Guynemer, CAPEB, FFB, Enedis, HBTE, ENR64, COFOR 64
Budget CCHB (6 ans)	30 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

L'énergie solaire est non polluante, économique, facilement disponible, renouvelable et aisément transformable. Elle répond en outre à des enjeux écologiques plus globaux. Décentralisée, accessible et modulable, l'électricité photovoltaïque peut donc être une option intéressante pour les particuliers et les entreprises.

Le nombre d'installations photovoltaïques n'a cessé de croître sur le Haut-Béarn, évoluant de 173 installations raccordées en 2011 à environ 537 en 2018 pour une production de 5,3 GWh/an (selon Enedis).

En tant que coordinateur de la transition énergétique sur le territoire, la CCHB a développé un cadastre solaire en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Pau (CDAPBP), afin d'impulser la filière solaire sur le territoire, développer la production d'énergie renouvelable et faire connaître le potentiel solaire au grand public.

Le potentiel solaire des toitures existantes du territoire est évalué à plus de 34 000 toitures exploitables, une puissance potentielle installable (en photovoltaïque) de 320 MWc et une production potentielle de 351 GWh/an.

Le développement de la filière photovoltaïque est donc essentiel à l'atteinte de l'objectif TEPOS – atteindre l'autonomie énergétique. Pour autant, dans l'optique d'un circuit-court de l'énergie, il convient d'accompagner les entreprises locales à se qualifier à la filière afin de pouvoir répondre à la demande.

Les installations solaires photovoltaïques au sol ont atteint un stade de maturité technique qui permet d'encourager leur développement au sein des territoires. Cependant, l'installation de ces centrales mobilise des surfaces au sol importantes, pouvant aller jusqu'à plusieurs hectares : elles doivent donc être réalisées dans des conditions de haute qualité environnementale.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES

Relocalisation de la production d'énergie

Contenu de l'action:

Dans l'optique de développer et massifier la filière solaire, la CCHB mettra en œuvre deux animations permettant d'accompagner les différents acteurs de la filière dans leur projet solaire (PV et thermique).

Auprès des particuliers, et à travers le guichet unique (cf. Action 2.1.1), la collectivité aura pour rôle de :

- Apporter un premier niveau de conseil technique et financier auprès des particuliers
- Assurer la mise en œuvre d'actions de communication et sensibilisation, en partenariat avec les acteurs locaux -collectivités, CCI CMA, PNP - via des outils (cadastre solaire, flyer, guides) et des événements afin de favoriser de nouveaux projets résidentiels.
- Animer localement le réseau de l'écosystème des énergies renouvelables et de l'habitat (Plateforme/ EIE/ SOLIHA/ Département/ ADEME/ Collectivités/ Région/ CAPEB/ FFB/ Banques/AEPO/etc.) pour promouvoir la filière et accompagner les entreprises locales à monter en compétences.
- Animer localement le réseau de l'écosystème de la formation professionnelle (CFA, lycées, collèges, GRETA, Pôle Emploi etc.) pour promouvoir la filière et former une main d'œuvre locale qualifiée.
- Mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux de la filière (Enedis, services d'instructions, installateurs, porteurs de projets, COFOR 64, ENR 64, etc.) une centralisation des informations relatives aux projets d'EnR sur le territoire.

Le chargé de mission transition énergétique aura à charge d'accompagner les acteurs privés (entreprises, établissements de santé, commerces, tourisme, agriculteurs, etc.) dans leur projet solaire. Pour cela, ses missions consisteront à :

- Apporter un premier niveau de conseil technique et financier auprès des acteurs.
- Définir, en coordination et collaboration avec les acteurs locaux (Services de la CCHB, CCI, CMA, CA, COFOR 64), le second niveau d'accompagnement proposé (études d'opportunités, montage de dossier d'aides financières, cahiers des charges) auprès des différents acteurs. Rediriger les acteurs vers ces partenaires afin de poursuivre leur accompagnement.
- Mettre en œuvre des actions de communication et sensibilisation, en partenariat avec les acteurs locaux disposant de contact privilégié avec les différentes cibles afin de favoriser de nouveaux projets.
- Faciliter le passage à l'acte de certains projets à travers la mobilisation de dispositifs financiers (CEE, subventions, appels à projets, financement participatif) et l'animation d'un réseau de structure pouvant porter des projets d'EnR (CCHB, SDEPA, ENR 64, HBTE, développeurs).

En parallèle, et dès 2021, le chargé de mission transition énergétique et le pôle urbanisme mèneront un travail d'identification de sites potentiels et favorables à l'implantation d'installations photovoltaïques au sol, en collaboration avec les collectivités. Ce travail permettra ensuite de définir des règles précises de développement permettant de considérer les enjeux environnementaux (biodiversité, qualité des milieux, paysages, ressources naturelles, risques, patrimoine, vocation du sol) au même titre que les paramètres technico-économiques. L'identification de ces installations peut prendre la forme d'une étude de développement ou peut être intégrée dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) dont l'objet est de fixer les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : Financement du guichet unique et son animation (conseil de premier niveau)

CMA/CCI/CA/COFOR : Partenaires des actions de sensibilisation et portage du conseil de second niveau (réalisation d'études d'opportunités, recherche de financement, etc.) en fonction des différentes cibles

Réseau des professionnels du BTP et de formations : Relais de sensibilisation et de mobilisation auprès des entreprises, accompagnement et co-construction des actions menées dans le cadre de la montée en compétences des entreprises ou de la recherche de main d'œuvre. (CAPEB, FFB, GRETA, CFA, Lycées, Collèges, Pôle Emploi, Région, Département, AEPO, OME)

Pôle Métropolitain, CDAPBP, CCVO, CCLO : Partenaires et relais des actions de communication/sensibilisation, des actions visant à promouvoir la filière et accompagner les entreprises à la qualification.

ENR 64, HBTE, CCHB: (Co) Portage de projets d'EnR

Enedis: Suivi des installations

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 6 GWh/an

Quantité de GES économisée : 0 tCO2e/an

Quantité de GES substituée : 12 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Mise en place du guichet unique et d'une animation dédiée aux EnR

Production annuelle PV supplémentaire

Objectif à atteindre en 2027:

1 ETP dédié aux EnR et un guichet unique en place

6 Gwh/an



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.1 ACCOMPAGNER LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

ACTION 4.1.2 BOIS-ENERGIE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	A définir
Partenaires	Pôle Métropolitain, CDAPBP, CCVO, CCI, CMA,CA, GRETA, CFA, Lycée Guynemer, CAPEB, FFB, Enedis, HBTE, ENR64, COFOR 64
Budget CCHB (6 ans)	30 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Le tissu forestier correspond à 41 % de la surface du Haut-Béarn soit 438 km². La ressource en bois est donc importante sur le territoire et son caractère renouvelable lui confère un avantage carbone essentiel. Souple, économique et local, il contribue au respect de nos objectifs climatiques et à la réduction du déficit de la balance commerciale énergie fortement grevée par les importations d'énergies fossiles. Le chauffage au bois est le principal mode de chauffage en Haut-Béarn : 36% des ménages y ont recours.

Après un épisode sanitaire sans précédent qui a souligné la dépendance de notre pays à des biens importés, il est indispensable de garantir un approvisionnement local énergétique. Le bois est le garant de cette autonomie vitale et constitue un levier de la relance économique.

Le développement de la filière, basé sur la ressource importante du territoire, doit s'opérer tout en tenant compte et respectant la biodiversité (trames vertes et bleues, réservoirs biologiques, etc.).

Sur le Haut-Béarn, l'atelier-relais Eco'Bois Combustible du Barétous a récemment été construit et produit des bûches densifiées. Le Lycée Jules Supervielle et le Lycée Guynemer à Oloron Sainte-Marie fonctionnent grâce à une chaufferie bois. Il existe un seul réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois-énergie sur le territoire, mis en service en 2015 à Bedous desservant 5 bâtiments (publics et privés) avec une production de 240 MWh utiles/an.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES

Relocalisation de la production d'énergie

<p>Contenu de l'action:</p> <p>La CCHB mettra en œuvre deux animations permettant d'accompagner les différentes cibles. Auprès des particuliers, et à travers la future plateforme de rénovation de l'habitat, la collectivité aura pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Apporter un premier niveau de conseil technique et financier auprès des particuliers <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la mise en œuvre d'actions de communication et sensibilisation, en partenariat avec les acteurs locaux via des outils (flyer, guides) afin de favoriser de nouveaux projets résidentiels. <input checked="" type="checkbox"/> Animer localement le réseau de l'écosystème des énergies renouvelables et de l'habitat pour promouvoir la filière et accompagner les entreprises locales à monter en compétences. <input checked="" type="checkbox"/> Animer localement le réseau de l'écosystème de la formation professionnelle (CFA, lycées, collèges, GRETA, Pôle Emploi, Pays de Béarn, etc.) pour promouvoir la filière et former une main d'œuvre locale qualifiée. <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux de la filière (services d'instructions, installateurs, porteurs de projets, COFOR 64, ENR 64, etc.) une centralisation des informations relatives aux projets d'EnR sur le territoire. <p>Le CdM EnR de la COFOR 64, appuyé par le CdM TEPOS, aura à charge d'accompagner les acteurs privés (entreprises, établissements de santé, commerces, tourisme, agriculteurs, etc.) dans leur projet solaire. Pour cela, ses missions consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en œuvre des actions de communication et sensibilisation, avec le soutien du CdM TEPOS, pour favoriser de nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Apporter un conseil de 2nd niveau auprès des porteurs de projet (études d'opportunités, montage de dossier d'aides financières, cahiers des charges) <input checked="" type="checkbox"/> Structurer la filière, en collaboration avec les acteurs (ONF, CRPF, CA, CCHB, IPHB, etc.), de l'amont à l'aval : identification des ressources exploitables, exploitation et entretien des bois et forêts du territoire pour augmenter le potentiel de ressource de qualité, favoriser l'émergence d'une plateforme de séchage locale, favoriser la mutualisation d'outils de transformation (ex : broyeurs), guichet unique d'information, animation d'un réseau d'installateurs RGE, etc. <input checked="" type="checkbox"/> Porter le programme « Promobiomasse » dont l'objectif est de développer, tester et valider un modèle intégral de gestion de la biomasse en circuit court. <input checked="" type="checkbox"/> Etudier l'opportunité de développer des réseaux de chaleur en s'appuyant notamment sur l'accompagnement proposé par AMORCE (en 2020) <p>Le CdM TEPOS travaillera à faciliter le passage à l'acte de certains projets à travers la mobilisation de dispositifs financier (CEE, subventions, appels à projets, financement participatif) et l'animation d'un réseau de structure pouvant porter des projets d'EnR (CCHB, ENR 64, HBTE, développeurs). Également, il aura à charge de centraliser les informations relatives aux projets d'EnR sur le territoire en partenariat et collaboration avec les différents acteurs (porteurs de projets, service d'instructions, communes, chambres consulaires, COFOR, ENR 64) pour suivre le développement de la filière et valoriser les retours d'expériences.</p>	
<p>Rôle des parties prenantes:</p> <p>COFOR 64: Animatrice du développement des projets bois-énergie auprès du secteur privé. Portage du projet Promobiomasse et copilote de l'action portée par AMORCE visant à développer les réseaux de chaleur.</p> <p>CMA/CCI/CA/ONF/CRPF/IPHB : Partenaires des actions de structuration, de sensibilisation et conseil de second niveau (réalisation d'études d'opportunités, recherche de financement, etc.) en fonction des différentes cibles</p> <p>CCHB : Animation auprès des particuliers (guichet unique) et facilitation/coordination des projets vers le secteur privé (chargé de mission TE)</p> <p>ENR 64, HBTE, CCHB, Communes: (Co) Portage et/ou financement des projets d'EnR</p>	
IMPACTS DE L'ACTION	
<p><u>Nature de l'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p><u>Energie-Climat</u></p> <p>Production énergétique : 1,4 GWh/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 413 tCO2e/an</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation:</u></p> <p>Mise en place du guichet unique et d'une animation dédiée aux EnR</p> <p>Nombre de chaufferies bois-énergie</p>	<p><u>Objectif à atteindre en 2027:</u></p> <p>1 ETP dédié aux EnR et un guichet unique en place</p> <p>20 chaufferies</p>



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.1 ACCOMPAGNER LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

ACTION 4.1.3 METHANISATION

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Chambre d'agriculture
Maître d'ouvrage	A définir
Partenaires	CCHB, Pôle Métropolitain, CDAPBP, CCVO, GRDF, TEREGA, ADEME, Région, Porteurs de projets locaux, HBTE, ENR64, Communes, Acteurs agro-alimentaires, DDTM 64, Enedis, HBTE
Budget CCHB (6 ans)	4 800 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

La méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques et présente de nombreux avantages, notamment une double valorisation de la matière organique et de l'énergie, une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières, une diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques, un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état.

La méthanisation doit s'inscrire dans une approche globale de l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets. Elle ne se substitue pas au stockage ou à l'incinération mais elle permet de réduire les quantités à traiter, c'est pourquoi la priorité doit être donnée à la prévention de la production de déchets. Aussi, la valorisation du biogaz doit aller au-delà d'une production énergétique seule, en répondant aux besoins de chaleur d'un territoire ou aux possibilités d'injection dans un réseau de transport ou de distribution ou d'utilisation en biocarburant d'une flotte (véhicules de collecte, bus).

Le choix de la méthanisation nécessite de prendre soin de plusieurs éléments lors de la conception du projet et le développement de ces installations sur le territoire doit être pensé de manière cohérente. Ceci afin de s'assurer de la maîtrise de la ressource des déchets à méthaniser et des débouchés possibles du digestat, de ne pas inciter les agriculteurs à produire des cultures à vocation énergétique aux dépens de cultures alimentaires, de s'assurer que chaque projet n'entre pas en concurrence, et vérifier la valorisation énergétique possible du biogaz (valorisation chaleur sur site en cas de cogénération, injection possible ou non dans le réseau de gaz naturel). Cette réflexion préalable doit être menée en concertation avec les différents acteurs (producteurs, utilisateurs) et la population.

Sur le Haut-Béarn, 2 unités de méthanisation sont en cours de développement en 2019 : une unité à la ferme en cogénération, et une unité collective en injection du gaz dans le réseau de distribution. La mise en place d'un réseau d'échange entre les porteurs de projets et les organismes institutionnels permettra d'encourager les porteurs de projet à passer à l'acte et sera nécessaire pour atteindre nos objectifs.

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES et des déchets

Relocalisation de la production d'énergie et création d'emplois

Contenu de l'action:

Réaliser une étude sur le potentiel méthanisable et sur la valorisation locale de la production (énergie, digestat) à l'échelle du territoire (étude co-portée par CCHB/TEREGA/GRDF/ENR64/CA). Le chargé de mission transition énergétique sera en charge de cette thématique au sein de la CCHB et mènera une concertation avec les intercommunalités limitrophes et le Pays de Béarn sur la mutualisation de ces études, afin de maîtriser les coûts et d'avoir une échelle pertinente pour mener ces études.

S'appuyer sur l'étude d'opportunité portant sur le développement de stations Gaz Naturel pour Véhicules co-pilotée par ENR 64 et TEREGA dont l'objectif est de recenser des initiatives menées, identifier des flottes de véhicules lourds auprès des acteurs locaux (entreprises, collectivités, etc.) et préconiser des restrictions/incitations locales en faveur de la mobilité alternative. Cette réflexion sera portée par la CCHB, GRDF, TEREGA et ENR 64.

Grdf/Terega/DDTM/CA auront à charge de mener une veille sur le développement potentiel de nouveaux projets et de centraliser les informations relatives aux projets de biogaz sur le territoire auprès de la CCHB pour suivre le développement de la filière et valoriser les retours d'expériences.

Le chargé de mission transition énergétique de la CCHB assurera le suivi des projets de méthanisation en cours de réflexion (facilitation et mise en réseau, aide à la construction de demande de subvention, aide à la concertation, etc.). S'appuyer sur la commission opérationnelle d'examen des projets de la DDTM 64.

Rôle des parties prenantes:

Chambre d'agriculture, TEREGA, GRDF, ENR 64 : Animation territoriale de la filière

CCHB, ADEME, Région : Facilitation des projets

ENR 64, HBTE, CCHB, Communes: (Co) Portage et/ou financement des projets d'EnR

Intercommunalités limitrophes, Pays de Béarn : Collaboration et participation aux réflexions autour du développement des projets de biogaz

IMPACTS DE L'ACTION

<u>Nature de l'impact</u> <input type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<u>Energie-Climat</u> Production énergétique : 9,0 GWh/an Quantité de GES économisée : 1 644 tCO2e/an
<u>Indicateurs d'évaluation:</u> Nombre de projets en développement ou en fonctionnement	<u>Objectif à atteindre en 2027:</u> 3 projets



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.1 ACCOMPAGNER LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

ACTION 4.1.4 HYDROELECTRICITE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	UPEA, Energie d'ici, Agence de l'eau AG, Enedis, EDF, ADEME, Région, HBTE, ENR64, DDTM 64, Enedis
Budget CCHB (6 ans)	4 800 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

La production d'énergie hydraulique est la force majeure de notre territoire. Répartie sur 24 centrales en activité, la production actuelle sur le territoire, est évaluée à 398 GWh par an (en 2017), soit l'équivalent de 267% de la consommation électrique annuelle et 49,4% de la consommation d'énergie finale du territoire.

Le maintien des centrales existantes est essentiel. La réglementation croissante ne doit pas interférer sur la production, ni sur la motivation qui anime les hydro-électriciens. En effet, les impératifs de modernisation réglementaires (continuité écologique, transport de sédiments, pratique des sports d'eaux vives, débits réservés) imposent des mises en conformité qui devront être effectives à horizon 2023. Sollicitée par les exploitants, et soucieuse de la filière hydroélectrique sur son territoire, la CCHB a entrepris un travail d'accompagnement des producteurs du territoire dès 2018 dans le cadre de la démarche TEPOS. Ce travail, ayant permis de recenser de manière exhaustive les principales caractéristiques des centrales locales et faire leurs enjeux, doit être poursuivi et aller plus loin dans l'accompagnement des producteurs.

Bien que les moyens d'actions de la collectivité sur la filière soient limités, elle a un rôle important à jouer afin de faciliter le maintien des centrales (interface avec l'administration, mise en place de leviers économiques, valorisation de la filière auprès du grand public et de l'administration, etc.).

Il est facilement envisageable que la production hydroélectrique se verra impactée à la baisse en regard des tendances climatiques, notamment par la diminution des débits des cours d'eau qui entraîne une baisse tendancielle de la production hydroélectrique. Le potentiel de développement de la filière semble limité à 3% et doit encore faire l'objet d'études particulières. Pour autant le développement de nouveaux ouvrages hydroélectriques semble nécessaire à l'atteinte de nos objectifs, c'est pourquoi la CCHB se doit de faciliter le développement de nouveaux projets.

Les installations hydroélectriques sont en interaction avec les écosystèmes. Elles présentent des bénéfices environnementaux (très peu de rejet de gaz à effet de serre, pas de rejets de déchets ; etc.). Mais elles génèrent également des impacts plus ou moins importants sur les milieux naturels locaux qu'il convient d'éviter. En effet, la filière hydroélectrique permet de subvenir aux besoins en électricité de la population en luttant efficacement contre le réchauffement climatique dont l'enjeu final est la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Le développement de nouveaux ouvrages doit donc prendre en compte les enjeux écologiques (se développer en dehors des réservoirs de biodiversité, ne pas constituer d'obstacles aux continuités écologiques et aux trames vertes et bleues).

Objectifs de l'action :

Développement des EnR

Réduction des émissions de GES et des déchets

Relocalisation de la production d'énergie et création d'emplois

Contenu de l'action:

Soutien de la CCHB à la filière hydroélectrique, par l'animation régulière de réunions et/ou groupes de travail entre les producteurs, l'UPEA, EDF et les pouvoirs publics. Cette animation, assurée par le chargé de mission transition énergétique, aura pour rôle de co-construire des solutions permettant :

- Le maintien du productible suite à la mise en conformité des ouvrages
- L'optimisation des centrales pour augmenter la production
- Une réflexion sur les leviers financiers permettant de soutenir la filière
- Le suivi technique des trois projets en réflexion/développement (Aydius/Bedous, Oloron)
- L'élaboration de supports d'information sur la filière
- La mise en réseau avec d'éventuels porteurs de projets
- Une réflexion sur les outils disponibles pour investir (aides financières, financement participatif, SEMOP, SEM)

Rôle des parties prenantes:

CCHB: Animatrice du réseau d'acteurs de la filière

UPEA, EDF, Agence de l'Eau Adour Garonne, Enedis, Energie d'ici: Partenaires, relais de communications, producteurs

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 1,2 GWh/an
Quantité de GES économisée : 0 tCO2e/an
Quantité de GES substituée : 61 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de centrale en supplémentaire

Objectif à atteindre en 2027:

1 centrale



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.2 ACCOMPAGNER L'OFFRE TOURISTIQUE

ACTION 4.2.1 SOUTENIR UNE DEMARCHE DE TOURISME DURABLE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn / offices de torismes
Partenaires	Acteurs touristiques
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

La CCHB élabore une stratégie de développement touristique durable prenant en compte les impacts du tourisme sur les ressources naturelles, sur les paysages et sur les émissions de GES (notamment liées au transport). Elle intègre cette dimension environnementale dans l'ensemble de ses actions et l'inscrit comme objectif dans son schéma de développement touristique 2021-2023 : trouver un équilibre entre augmenter les retombées économiques pour le territoire, tout en protégeant et respectant notre environnement. Pour se faire elle s'attache à co construire sa stratégie touristique en concertation avec les prestataires touristiques (hébergeurs, producteurs, activités de loisirs). Elle incite également les professionnels du tourisme à s'engager dans une démarche écoresponsable.

Objectifs de l'action :

Proposer un développement durable de l'économie touristique locale / protéger nos paysages et notre environnement / développer et valoriser les circuits courts / proposer une offre d'hébergement de qualité et respectueuse de l'identité locale / encourager le développement d'hébergements et d'activités ayant un fort engagement dans la durabilité / Valoriser les dispositifs de mobilité alternatifs à la voiture

<p>Contenu de l'action:</p> <p>Mesure a) sensibiliser les acteurs publics et privés Lors de la co-construction du schéma de développement touristique le service environnement est intervenu pour sensibiliser ses acteurs à ses questions environnementales et notamment aux conséquences du changement climatique. Cette dimension environnementale a donc été intégrée à ce projet de développement touristique.</p> <p>Mesure b) Soutenir et promouvoir les productions locales Le pôle développement organisera en partenariat avec la chambre d'agriculture des marchés de producteurs locaux. L'office de tourisme mettra en place des animations/événements/des visites accompagnées pour valoriser les productions locales (marchés de producteurs locaux, visites d'exploitations ou de cabanes en estives, dégustation à la ferme etc...). En collaboration avec les services de la CCHB, il accompagnera les producteurs à mettre en tourisme leurs sites de productions (signalisation, aménagement boutiques et accueil du public, mise en réseau des informations et produits de l'ensemble de la filière...). L'office de tourisme assurera la promotion de ces productions via un plan de communication spécifique (brochure de producteurs, opérations sur des marchés cibles...). Il s'attachera également à valoriser les circuits courts auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme des Pyrénées béarnaises.</p> <p>Mesure c) Favoriser l'accès au territoire et les déplacements dans le territoire La problématique de la "mobilité" est traitée plus largement et de façon transversale à l'échelle du Haut-Béarn pour répondre aux différents enjeux du territoire. La dimension touristique et par conséquent les services concernés (CCHB et Office de Tourisme) seront associés à la démarche précisée au niveau de la fiche action 1.1.2 plan de mobilité rural. L'Office de tourisme valorisera et fera la promotion dans ses outils de communication des différents dispositifs de mobilité mis en place sur le territoire afin de faciliter l'accès au territoire ainsi qu'aux sites touristiques, et le déplacement à l'intérieur du territoire par des transports peu polluants.</p> <p>Mesure d) Développer une offre d'hébergements attractive, identitaire et respectueuse des ressources locales Face à une offre d'hébergements locative de qualité moyenne et vieillissante, le pôle tourisme de la CCHB et l'office de tourisme ont souhaité accompagner les propriétaires, souhaitant réhabiliter leur hébergement touristique, à repenser ce qui est une « maison de vacances ». Pour cela, le pôle tourisme et l'office de tourisme ont sollicité les services d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, designers, paysagistes...) afin d'élaborer un guide technique d'aménagement s'appuyant sur la charte architecturale du territoire et préconisant les espaces et les services à prévoir, les aménagements à réaliser dont l'isolation thermique et les systèmes de chauffage pour optimiser les consommations d'énergie, les matériaux et ressources locales à utiliser, les ambiances à rechercher et la décoration à mettre en œuvre. Pour mettre en oeuvre cet outil le pôle tourisme de la CCHB et l'office de tourisme assureront : - la diffusion et promotion de ce guide auprès des artisans locaux - l'accompagnement des porteurs de projets et le soutien des projets pilotes Par ailleurs, l'Office de tourisme encourage également les hébergeurs à avoir une gestion éco-responsable : consommation eau/électricité, gestion des déchets...</p>	
<p>Rôle des parties prenantes:</p> <p>Pôle tourisme CCHB ou Office de Tourisme : maitre d'ouvrage des actions Producteurs ou professionnels du tourisme : partenaires des actions Gestionnaires des services de mobilité : partenaires des actions pour répondre aux attentes de la clientèle touristique Artisans : ambassadeurs de la démarche "maison de vacances du futur" Hébergeurs : maitres d'ouvrage des travaux, liés au guide hébergement</p>	
IMPACTS DE L'ACTION	
<p>Nature de l'impact</p> <p><input type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p>	<p>Energie-Climat</p> <p>Production énergétique : GWh/an Quantité de GES économisée : tCO2e/an Quantité de GES substituée : tCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <p>Nbre d'actions de valorisation des productions locales Nbre d'hébergements accompagnés</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027:</p> <p>10 actions de valorisation des productions locales 10 hébergements accompagnés</p>



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.2 ACCOMPAGNER L'OFFRE TOURISTIQUE

ACTION 4.2.2 TRAVAILLER A ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn / offices de tourisme
Partenaires	Acteurs touristiques
Budget CCHB (6 ans)	
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

L'offre hivernale est l'un des moteurs principaux de l'économie touristique du haut béarn mais l'irrégularité de l'enneigement y est un facteur récurrent de perturbation économique. A cela s'ajoute des prévisions qui peuvent être alarmantes.

D'après une étude menée par le bureau d'études TEC sur la base des scénarios effectués par le Centre d'études de la neige de Météo-France, si la température moyenne augmente de 3 °C :

- à plus de 2 000 m d'altitude, la durée d'enneigement moyenne devrait être réduite d'une douzaine de jours ;
- à 2 000 m, la baisse de l'enneigement deviendrait sensible ;
- de 1 500 et 1 800 m, la forte réduction du manteau neigeux mettrait en péril l'équilibre économique des stations de ski ;

Il devient donc nécessaire de développer un autre modèle de station d'hiver en diversifiant les activités pratiquées. Pour se faire, la CCHB prévoit d'accompagner les acteurs concernés à repenser les modèles de stations et de leurs rôles pour préserver une montagne vivante :

- accompagner la montée en puissance d'autres activités hivernales alternatives au ski (raquette, luge, randonnée...).
- développer de nouvelles activités pratiquables et attractives tout au long de l'année (activités de pleine nature, culturelles et de bien-être).

Objectifs de l'action :

Accompagner les stations et leurs acteurs dans la conversion de leur modèle économique face aux enjeux climatiques

Contenu de l'action:

Mesure a) Réaliser un état des lieux de l'offre « neige » sur le territoire

Pour adapter l'offre touristique il est impératif de bien appréhender l'existant et d'identifier les enjeux économiques. Il s'agit donc de :

- Réaliser un inventaire des acteurs de l'offre touristique hivernale afin notamment d'identifier les acteurs vulnérables face au changement climatique ;
- Mesurer les retombées économiques de ce secteur sur le territoire.

Pour se faire, les services tourisme et économie de la CCHB en partenariat avec l'office de tourisme et avec l'accompagnement du service environnement réaliseront en interne cet état des lieux au cours de l'année 2021.

Mesure b) Accompagner les gestionnaires des stations à diversifier leurs activités et/ou à convertir leur modèle

Une fois ce diagnostic réalisé, il s'agira d'élaborer avec les acteurs du tourisme hivernal une stratégie et un plan d'actions pour maintenir cette activité économique sur le territoire. Les services tourisme/économie de la CCHB et l'office de tourisme se chargeront de :

- mettre en place une concertation, coordination avec les acteurs de l'offre neige - identifier des actions pour accompagner les acteurs des stations à s'adapter
- procéder au projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport (propriété CCHB)
- accompagner les gestionnaires des autres stations (EPSA et commune de Lanne) à poursuivre ces démarches de transition et de gestion éco-responsable

Rôle des parties prenantes:

CCHB : coordonnateur/accompagnement ingénierie

Gestionnaires des stations : maitres d'ouvrages

Professionnels du tourisme / acteurs des stations : partenaires et maitre d'ouvrage

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : GWh/an

Quantité de GES économisée : tCO2e/an

Quantité de GES substituée : tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de stations converties dans un modèle 4 saisons

Objectif à atteindre en 2027:

3 stations



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.3 IMPULSER UNE DYNAMIQUE AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES

ACTION 4.3.1 ANIMER LA COMMUNAUTE D'ACTEURS ECONOMIQUES SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ECONOMIE D'ENERGIE, MOBILITE, DECHETS, EAU, ENR, ETC...)

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	Acteurs économiques / chambres consulaires
Budget CCHB (6 ans)	24 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

A travers l'élaboration de son PCAET, la CCHB se positionne comme le coordinateur de la transition énergétique du territoire. Afin de partager, construire les travaux du PCAET et de mobiliser les acteurs socio économiques, une série d'ateliers thématiques "industrie et tertiaire" ont été organisés en 2019 et 2020.

Afin de poursuivre cette dynamique auprès de ces acteurs, la CCHB prévoit d'animer la communauté d'acteurs économiques sur les thématiques de la transition écologique telles que l'économie d'énergie, la mobilité, les déchets, l'eau, les énergies renouvelables, etc...)

Objectifs de l'action :

Faire de la transition écologique un levier économique

Contenu de l'action:

Mesure a) Fédérer et dynamiser les dynamiques déjà présentes sur le territoire

Plusieurs acteurs se mobilisent pour accompagner les entreprises dans leurs projets liés à la transition écologique ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- la chambre de commerce et d'industrie, qui anime le club de mobilité et le cercle des acheteurs.
- la chambre des métiers et de l'artisanat,

En cohérence avec les actions menées avec ces partenaires le Pôle développement en partenariat avec le chargé de mission TEPOS travailleront afin de :

- mobiliser les acteurs économiques du territoire afin d'apprécier leur niveau d'implication ;
- animer des temps d'échange /retours d'expériences/ partage d'informations ;
- assurer la Promotion d'actions exemplaires ;
- se donner le droit à l'expérimentation.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : organisation de ces temps de travail

CHAMBRES CONSULAIRES : accompagnement de la CCHB pour mobiliser les acteurs

ACTEURS ECONOMIQUES : changement de comportement

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Production énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES économisée : 0 tCO2e/an

Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de réunions

Objectif à atteindre en 2027:

6 réunions



AXE 4 : FAISONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

4.3. IMPULSER UNE DYNAMIQUE AUPRES DES ACTEURS

ACTION 4.3.2. TRAVAILLER A OPTIMISER LES RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn (SICTOM, Service Dev. Eco, Service Environnement)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, Valor Béarn, acteurs économiques, Fundacion laboral de la construccion de Navaraa, Gan-Nik, REAM, Nobatek
Budget CCHB (6 ans)	240 000 €
Calendrier	2021-2023

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, le développement de l'économie circulaire, la réduction des déchets et l'optimisation des ressources doivent devenir une priorité de tous.

L'ensemble des acteurs ont un rôle essentiel à jouer dans cet objectif et plusieurs leviers peuvent être mobilisés afin de relever ce défi: collectivités, entreprises, citoyens.

En particulier, l'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables, la réduction des déchets ultimes mis en enfouissement et la valorisation des déchets en tant que ressources représentent des leviers que la CCHB devra mobiliser.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est une démarche collective volontaire menée sur un territoire en vue d'économiser les ressources ou d'en améliorer la productivité. En ce sens, elle constitue un levier important de l'économie circulaire, de compétitivité et de réindustrialisation en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

Objectifs de l'action :

Réduction des émissions de GES

Réduction et valorisation des déchets

Economie circulaire

Contenu de l'action:

Mise en oeuvre et expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale sur le Haut-Béarn. Pour cela, la CCHB qui a été retenue au dispositif EITNA de la Région et de l'ADEME va être accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mobiliser, construire et lancer une démarche d'EIT.

Mise en oeuvre du programme européen et transfrontalier POCTEFA "Gestion et valorisation des déchets inertes". A travers cette action, l'objectif est de pérenniser et optimiser les installations de stockage de déchets inertes de Soeix et Bedous, valoriser 70% des déchets du BTP d'ici 2030 ainsi que résoudre la problématique des décharges sauvages. Pour cela, la collectivité devra notamment réaliser un diagnostic du gisement des déchets inertes sur 15 ans, une étude de valorisation de ces déchets via des techniques innovantes et renouveler l'autorisation d'exploitation de l'ISDI de Soeix.

Mise en oeuvre du programme Natura Valor pour améliorer la gestion des déchets verts. Dans le cadre de leur politique de prévention des déchets, le syndicat Valor Béarn - auquel la CCHB est adhérente- souhaite accompagner les habitants dans leur changement de pratique. en ce sens, il leur est proposé des formations au jardinage pauvre en déchets ainsi qu'au compostage.

Rôle des parties prenantes:

Service dev. Éco de la CCHB : Pilotage, en étroite collaboration avec le service environnement, de la démarche d'EIT

SICTOM : Pilotage du programme POCTEFA en partenariat avec la FUNDACIÓN LABORAL DE LA CONSTRUCCIÓN DE NAVARRA, GAN-NIK, REAM et NOBATEK.

Natura Valor: Partenaire du SICTOM et pilote du dispositif visant à améliorer la gestion des déchets verts et proposer des formations aux habitants.

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Quantité de GES économisée : 0,8 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Expérimentation d'une démarche EIT

Objectif à atteindre en 2027:

1 démarche mise en place

7. FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

SYNTHESE

Ambitions / indicateurs d'évaluation :

Développement de 4 projets citoyens

Programme 1 : Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie

- Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire

Programme 2 : Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire

- Porter des challenges/événements auprès de la population
- Expérimenter le mode participatif citoyen



AXE 5 : ENSEMBLE FAISONS EVOLUER NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

5.1. PROMOUVOIR LES ENJEUX ET OBJECTIFS CLIMAT AIR ENERGIE

ACTION 5.1.1. METTRE EN PLACE ET ANIMER UN COMITE TECHNIQUE DEDIE A LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DU PUBLIC SCOLAIRE

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn, associations
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	APESA, ADEME, PARC NATIONAL DE PYRENEES, CCI, ENEDIS, BIE, CPIE, PREH
Budget CCHB (6 ans)	48 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

Cette action porte l'ambition de faire évoluer collectivement nos comportements pour préserver notre cadre de vie. Les travaux de co-construction du PCAET sous la forme d'ateliers thématiques nous ont amené à envisager de mettre en place et d'animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et des scolaires. Le rôle de cette instance est de faire le point sur toutes les animations, outils, compétences... existants et mis en œuvre à l'échelle du territoire pour envisager d'apporter de la cohérence et de la visibilité à toutes ces bonnes initiatives. Avant d'inscrire cette action dans le projet de plan d'actions du PCAET, les acteurs concernés, suite à une réunion spécifique, ont acté la pertinence de cette action et nous avons pu ensemble définir les modalités de mise en place.

Objectifs de l'action :

Faire évoluer les comportements

Contenu de l'action:

Ce comité technique se réunira 2 fois par an pour assurer la mise en partage des initiatives portées sur le territoire en faveur de la sensibilisation du grand public et du public scolaire sur les enjeux de la lutte contre le changement climatique.

Rôle des parties prenantes:

CCHB : organisation de ces temps de travail

AUTRES ACTEURS : animation et participation active à ces temps de travail visant à dégager des actions concrètes

IMPACTS DE L'ACTION

Nature de l'impact

- Sobriété/Efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

Energie-Climat

Gain énergétique : 0 GWh/an

Quantité de GES substituée : 0 tCO2e/an

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de réunions

Objectif à atteindre en 2027:

6 réunions



AXE 5 : ENSEMBLE FAISONS EVOLUER NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

5.2. CHALLENGER LES HABITANTS POUR QU'ILS SOIENT ACTEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LEUR TERRITOIRE

ACTION 5.2.1. PORTER DES CHALLENGES/EVENEMENTS AUPRES DE LA POPULATION

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn, associations
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	Associations (BIE, HBT, HBTE), CPIE, EIE, ADEME, Collèges, Lycées
Budget CCHB (6 ans)	90 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

La transition énergétique et écologique ne pourra être réussie sans l'implication active des citoyens. Beaucoup de citoyens sont d'ores et déjà prêts à s'engager et réduire leur impact sur l'environnement sans pour autant savoir par où commencer. L'éducation de la population autour des gestes éco-citoyens et des comportements sobres est donc essentielle. En particulier, les scolaires représentent un public facilement mobilisable. Qui plus est, sensibiliser les scolaires aujourd'hui c'est préparer l'avenir par une transition énergétique durable et efficace.

Pour être réussie, cette éducation doit être menée de façon ludique et non culpabilisante. Elle peut donc prendre la forme de challenges ou d'évènements visant à proposer des comportements sobres.

Objectifs de l'action :

Réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des déchets

Contenu de l'action:

La communauté des communes, en partenariat avec les associations locales, mettra en oeuvre des évènements/challenges à destination des citoyens et scolaires. Pour cela, elle s'appuiera notamment sur les dispositifs existants et organisera des actions telles que:

- Semaine européenne du développement durable
- Semaine européenne de la mobilité
- Semaine européenne de la réduction des déchets
- Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété (anciennement DFAEP)
- Défis Famille Zéro Déchets
- Jardins partagés
- Sensibilisation des scolaires en classe

Rôle des parties prenantes:

CCHB: Coordination et facilitation des actions de sensibilisation, et éventuellement animation

Associations, ADEME: Partenaires, porteurs et animation de dispositifs

Collèges, lycées: Co-construction et facilitation des actions envers le scolaire

IMPACTS DE L'ACTION

<p><u>Nature de l'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p><u>Energie-Climat</u></p> <p>Gain énergétique : 1,3 GWh/an</p> <p>Quantité de GES économisée : 107 tCO2e/an</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation:</u></p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p> <p>Nombre de challenges menés</p>	<p><u>Objectif à atteindre en 2027:</u></p> <p>12 actions de sensibilisation (2 actions/an)</p> <p>3 challenges</p>



AXE 5 : ENSEMBLE FAISONS EVOLUER NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE

5.2. CHALLENGER LES HABITANTS POUR QU'ILS SOIENT ACTEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LEUR TERRITOIRE

ACTION 5.2.2. EXPERIMENTER LE MODE PARTICIPATIF CITOYEN

PILOTAGE DE L'ACTION

Portage de l'action	Communauté de communes du Haut-Béarn, associations
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut-Béarn
Partenaires	Associations (BIE, HBT, HBTE), CPIE, EIE, ADEME, Collèges, Lycées
Budget CCHB (6 ans)	116 000 €
Calendrier	2021-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte de l'action:

La participation des citoyens est une condition indispensable à la transition énergétique. Les communautés énergétiques citoyennes jouent un rôle déterminant pour une transition conciliant implication des citoyens et des collectivités, solidarité et retombées locales. Au-delà de la production d'énergie renouvelable et de la distribution, les communautés énergétiques citoyennes englobent les questions de maîtrise des consommations, de partage de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

Le projet citoyen porté par une dizaine de citoyens réunis autour de l'association Haut Béarn Transition Energetique (HBTE), soutenu par l'intercommunalité, vise à créer une structure citoyenne de projet d'énergie, véritable outil de transition énergétique. Ce projet doit être poursuivi et accompagné. A court terme, l'ambition des citoyens est de porter un projet photovoltaïque sur une toiture appartenant à la communauté de communes du Haut-Béarn.

Dans un second temps, l'objectif de l'association est de porter sa réflexion et son action sur des projets plus importants qui pourraient être fédérateurs et porteurs d'une forte identité locale permettant de relocaliser la production d'énergie ou contribuer au domaine de l'efficacité énergétique. Il pourrait être envisagé qu'une partie des bénéfices générés par l'exploitation des premières installations de la société citoyenne soit réutilisés afin de financer de nouveaux projets d'EnR ou d'efficacité énergétique (participation à la PREH, rénovation énergétique, etc.).

Pour l'heure, l'association, puis la structure citoyenne, pourraient être des relais essentiels de sensibilisation de la sobriété et l'efficacité énergétique auprès de la population.

Objectifs de l'action :

Réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre
Développement des EnR

<p>Contenu de l'action:</p> <p>La communauté des communes accompagnera l'association HBTE et les citoyens à l'émergence d'une structure citoyenne porteuse de projets et de projets d'énergie.</p> <p>Le chargé de mission TEPOS, aura pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser et accompagner, en collaboration avec l'APESA et CIRENA, la structuration d'une société citoyenne. <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'implication des collectivités locales dans la gouvernance de la structure citoyenne et des projets d'EnR en général <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser le développement d'installations sur le patrimoine public (études d'opportunités, mutualisation des coûts de développement, identification et levée des freins identifiés, aide à la rédaction de cahiers des charges de consultation, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Valoriser et communiquer autour de la démarche citoyenne pour fédérer la population autour d'une transition énergétique citoyenne locale 	
<p>Rôle des parties prenantes:</p> <p>CCHB: appui technique, facilitation (technique, logistique, communication, prospection projets), réalisation d'études d'opportunités PV, veille sur les dispositifs d'aide, aide au montage des dossiers de subventions. Participation à la gouvernance de la société de projets</p> <p>HBTE: création structure citoyenne, développement de projets d'énergie, relais de la transition écologique auprès des citoyens</p> <p>ADEME, Région, ENR 64: Soutien technique et financier</p>	
IMPACTS DE L'ACTION	
<p>Nature de l'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété/Efficacité énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Energies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Qualité de l'air 	<p>Energie-Climat</p> <p>Gain énergétique : 0,7 GWh/an</p> <p>Production énergétique : 0,5 GWh/an</p> <p>Quantité de GES économisée : 55 tCO2e/an</p> <p>Quantité de GES substituée : 1 tCO2e/an</p>
<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <p>Nombre de personnes participant aux projets citoyens</p> <p>Nombre de structures citoyennes porteuses de projet d'EnR</p> <p>Nombre de projets citoyens développés</p>	<p>Objectif à atteindre en 2027:</p> <p>500 habitants</p> <p>1 structure avec implication de la CCHB</p> <p>4 projets citoyens</p>

